

6. Politique d'immigration : faire face aux besoins engendrés par le vieillissement de la population active

Depuis 1989, la République tchèque est de plus en plus touchée par le phénomène des migrations internationales. Ce pays, qui affiche un niveau de revenu par habitant parmi les plus élevés d'Europe centrale et orientale, a vu plus que tout autre État de la région affluer les immigrants. De fait, les entrées ont généralement dépassé les sorties, ce qui fait de la République tchèque un pays d'immigration nette. Pour autant, les étrangers ne représentent jusqu'à présent qu'une proportion relativement faible de la population, et les problèmes liés à l'intégration commencent tout juste à apparaître. La crainte de voir s'intensifier les flux migratoires dans un sens comme dans l'autre après l'adhésion du pays à l'Union européenne semble par conséquent infondée. Par ailleurs, les migrations résultant de l'accord sur un marché du travail conjoint avec la Slovaquie aident à corriger les déséquilibres. L'intervention des pouvoirs publics tchèques pour résoudre les questions d'immigration est trop récente pour qu'ils aient pu remédier au manque de cohérence entre les différents domaines d'action. Le vieillissement de la population tchèque est relativement plus avancé et plus rapide que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En conséquence, l'une des priorités fondamentales des pouvoirs publics est de se préparer à ces changements démographiques et d'en atténuer les effets sur la croissance économique et le niveau de vie. Ces facteurs doivent également être pris en compte pour que la politique de migration puisse répondre aux besoins du marché du travail national.

Le présent chapitre examine d'abord l'évolution passée et les tendances récentes en matière de migrations. Suivent des sections consacrées à la politique d'immigration, à l'impact économique de l'immigration et aux tendances futures probables en matière d'émigration. La dernière section contient un certain nombre d'observations à titre de conclusions. L'encadré 6.1 présente une évaluation des politiques menées.

Historique des mouvements migratoires : vers une libre circulation de la main-d'œuvre¹

La Tchécoslovaquie a toujours été un pays d'émigration et non d'immigration. Au cours de la première moitié du XX^e siècle, les émigrants, animés principa-

Encadré 6.1. **Évaluation de la politique migratoire : effets des migrations sur l'économie**

Pour éviter que les flux illégaux ne s'amplifient et pour maximiser les avantages résultant de l'immigration, les autorités tchèques pourraient envisager **d'adopter une stratégie à plus long terme vis-à-vis de l'immigration**, notamment en élargissant les filières menant au droit de séjour permanent et à la naturalisation de manière à favoriser l'intégration des migrants. Cette politique serait d'autant plus souhaitable qu'elle contribuerait à freiner le déclin démographique du pays. À cet effet :

- En affinant le **projet pilote d'immigration fondée sur un système à points**, les concepteurs pourraient examiner avec profit des programmes analogues menés dans d'autres pays, en particulier l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.
- Du point de vue budgétaire, **une politique de permis de travail** moins restrictive serait bénéfique sur le plan fiscal car le volume des activités déclarées augmenterait. Cette politique permettrait également de mieux intégrer les étrangers. Il en irait de même de l'adoption d'une définition moins rigoureuse de la notion de permis de travail (qui place actuellement les étrangers en position de grande faiblesse face à leur employeur), et de la possibilité accordée aux étrangers déjà présents sur le territoire d'obtenir des permis de travail et de séjour de plus d'un an. Il conviendrait aussi d'appliquer des mesures d'intégration aux migrants « économiques », notamment en leur facilitant l'accès aux cours d'apprentissage de la langue tchèque. Enfin, une meilleure coordination des politiques en matière de permis de travail et de licences commerciales s'impose.
- Il importe de continuer à recueillir davantage **d'informations sur les étrangers** dans les enquêtes sur la population active. Des données sur la nationalité devraient également être recueillies lors de l'enregistrement des chômeurs auprès des services de l'emploi. Enfin, la publication de certaines variables de la politique migratoire, dont le nombre de demandes de permis de séjour et de travail reçues, accordées ou refusées, accroîtrait la transparence dans ce domaine.

lement par des motifs d'ordre économique, sont partis pour l'Europe occidentale ou le « Nouveau Monde » (États-Unis et Canada). La Seconde Guerre mondiale a provoqué des flux migratoires considérables, et après la fin du conflit on a observé une émigration nette massive, due essentiellement à l'expulsion de 2.5 millions d'Allemands des régions frontalières de la République tchèque. Ces mouvements n'ont été que très partiellement compensés par des flux de retour de l'étranger.

De 1948, année de la prise du pouvoir par les communistes, jusqu'à 1989, les mouvements de personnes physiques ont été entravés. Le changement de régime de 1948 a provoqué des vagues d'émigration et, la fin du Printemps de Prague en 1968 explique la majorité des flux de sortie². Les flux d'immigration à titre définitif correspondent essentiellement à des regroupements familiaux³. Par ailleurs, un régime d'immigration temporaire de main-d'œuvre originaire d'autres pays communistes fondé principalement sur des accords gouvernementaux bilatéraux a été instauré, notamment avec la Pologne et le Viêt-nam. À titre d'exemple, des ouvriers polonais étaient habituellement employés dans l'extraction minière et la métallurgie tandis que des Vietnamiens travaillaient dans le secteur des machines-outils et le textile⁴. Selon les statistiques des années 80, on a pu dénombrer à tout moment jusqu'à 60 000 étrangers autorisés à résider dans le pays en vertu d'accords bilatéraux (Boušková, 1998). Souvent, ces étrangers n'étaient autorisés à travailler que dans une usine ou une localité précise et n'avaient qu'assez peu de contacts avec la population locale. Les accords ont été dénoncés après la Révolution de velours en 1989 et la plupart de ces migrants sont retournés dans leur pays.

Comme dans les autres pays d'Europe centrale et orientale, les tendances des migrations internationales sont totalement bouleversées depuis 1990. L'ouverture des frontières a entraîné un accroissement des mouvements migratoires non seulement de l'est vers l'ouest, mais aussi avec d'autres pays de la région. La République tchèque est progressivement devenue une terre d'immigration, à la fois comme pays de transit vers l'ouest et comme destination en soi (souvent à titre temporaire, dans le cadre de mouvements migratoires circulaires à l'intérieur de la région). Grâce à sa stabilité politique, au caractère relativement ordonné de sa transition économique et à sa position géographique, conjuguées à la rigueur des politiques migratoires des pays occidentaux, la République tchèque est devenue partie intégrante d'une « zone tampon » pour les flux migratoires, avec la Hongrie, la Pologne et la République slovaque (Drbohlav, 2003). D'après les statistiques, de tous les pays de cette zone la République tchèque est celui qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en situation régulière. Depuis 2002, les flux nets d'immigration compensent le déclin démographique naturel lié au vieillissement, ramenant les chiffres de la croissance démographique totale à une valeur positive.

Même si les Tchèques ont émigré en assez grand nombre dans les années suivant la Révolution de velours, les flux d'émigration ont nettement diminué depuis lors et semblent de plus en plus n'avoir qu'un caractère temporaire. Les statistiques des flux migratoires n'en doivent pas moins être analysées avec prudence (encadré 6.2), et l'émigration a vraisemblablement été plus forte que ne l'indiquent les chiffres du début des années 90, surtout entre 1990 et 1993. Les destinations les plus prisées étaient les pays voisins à revenu élevé et les pays d'accueil traditionnels plus éloignés. Une partie des départs se faisaient à titre

Encadré 6.2. Statistiques des flux migratoires

L'Office statistique tchèque produit des séries chronologiques sur les flux d'émigration et d'immigration. Toutefois, pour diverses raisons, une certaine prudence est de mise dans l'utilisation de ces statistiques.

Jusqu'en 2000, seuls les flux permanents (autrement dit les individus changeant de lieu de résidence) étaient enregistrés, ce qui ne donnait qu'une image incomplète des mouvements migratoires. Si l'évolution de l'immigration définitive est sans doute relativement facile à suivre, il n'en va pas de même de l'émigration définitive des citoyens tchèques. Seuls les Tchèques qui signalent leur changement de lieu de résidence à leur municipalité sont enregistrés; en principe, ils sont tenus de le faire, mais il n'y a pas de contrôle et il est probable que très souvent, ils s'en abstiennent.

En 2001, la méthodologie utilisée a été modifiée afin de prendre en compte les flux migratoires temporaires, conformément aux normes internationales. Concrètement, toutefois, la situation n'a pas changé pour les ressortissants tchèques, ce qui fait qu'aucun de leurs déplacements temporaires à l'étranger n'est enregistré.

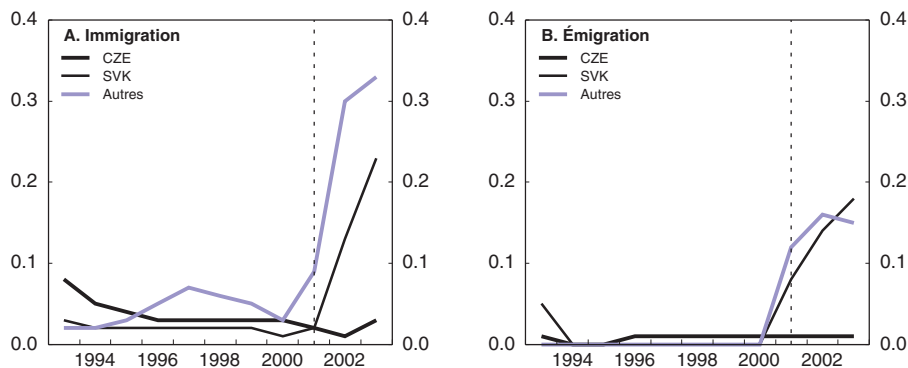
Par conséquent, les données officielles ne constituent que des estimations minimales de l'émigration de citoyens tchèques.

Dans le cas des étrangers, les données, notifiées par la police des frontières et le ministère de l'Intérieur, devraient être plus précises. Depuis 2001, les étrangers titulaires d'un visa de séjour temporaire sont pris en compte. Cette modification de la méthodologie empêche de procéder à une analyse permanente des flux au fil du temps. Les données relatives au stock de résidents étrangers en République tchèque sont plus cohérentes dans le temps même si cette cohérence n'est pas totale car le type de visa de séjour temporaire utilisé a été modifié en 2001 (voir plus loin).

définitif mais l'émigration temporaire de travail et les navettes de travailleurs frontaliers ont également connu un fort développement. En 1992 et 1993, entre 0.4 et 0.8 pour cent de la population active tchèque (entre 27 000 et 49 000 individus) ont trouvé du travail en Allemagne comme saisonniers ou frontaliers (Horáková, 2000). Les migratoires temporaires de travail à destination de l'Autriche étaient d'une moindre ampleur. Depuis 1993, la République tchèque n'a enregistré que des flux relativement faibles d'émigration définitive de ses citoyens (graphique 6.1). Bien qu'une sous-estimation soit toujours possible, les statistiques recueillies dans les pays hôtes montrent également qu'au début des années 2000 (tableau 6.1), les citoyens tchèques résidant à l'étranger étaient relativement peu nombreux. Si l'on s'appuie sur ces données de stocks, il semble que la République tchèque soit l'un des 10 PECO ayant vu émigrer le moins de citoyens vers les pays de l'UE (graphique 6.2). Il n'existe pas de série chronologique

Graphique 6.1. Flux migratoires des Tchèques, des Slovaques et des ressortissants d'autres pays¹

En pourcentage de la population de la République tchèque



1. Changement de méthodologie en 2001. Avant 2001, les flux migratoires ne recensent que les personnes déclarant avoir changé de résidence permanente. À partir de 2001, les flux migratoires temporaires sont en principe inclus.
Source : Office statistique tchèque.

Tableau 6.1. Résidents tchèques dans certains pays de l'OCDE, début des années 2000

R ressortissants tchèques	Nés en République tchèque	
Autriche	7 313	Canada ¹ 47 977
Danemark	412	Royaume-Uni 12 225
Finlande	125	États-Unis 43 663
France ¹	7 613	
Allemagne	38 504	
Italie	3 468	
Luxembourg	173	
Espagne	1 615	
Suède	471	
Total	59 694	Total 163 558
En pourcentage de la population tchèque	0.6	En pourcentage de la population tchèque 1.6

Note : 1999 pour la France ; 2001 pour l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni ; 2002 pour l'Italie et l'Espagne ; 2003 pour le Danemark et le Luxembourg.

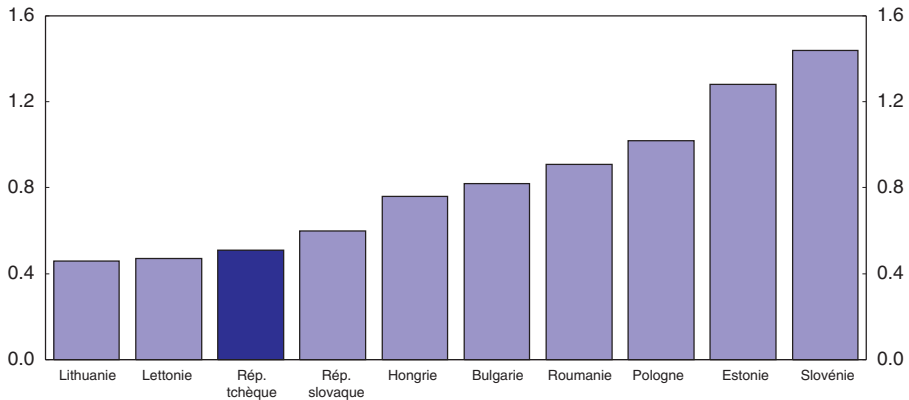
1. Le recensement donne des chiffres concernant les Tchèques, les Tchécoslovaques et les Slovaques ; on suppose que les deux tiers des Tchécoslovaques proviennent de régions tchèques.

Source : Alvarez-Plata, Brücker et Siliverstovs (2003), (2003) ; Delegación del Gobierno par la Extranjería y la Inmigración (2003) ; et données du recensement pour le Canada, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis.

cohérente portant sur l'émigration temporaire de travail et le navettage frontalier, en valeur totale, mais à en juger par les données disponibles : i) ces flux ont diminué au fil du temps (à titre d'exemple, le nombre de Tchèques travaillant en Allemagne dans le cadre des trois accords bilatéraux sur la main-d'œuvre est

**Graphique 6.2. Ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale
résident dans des pays occidentaux de l'UE**

En pourcentage de la population résidant dans 8 pays de l'UE, début des années 2000¹



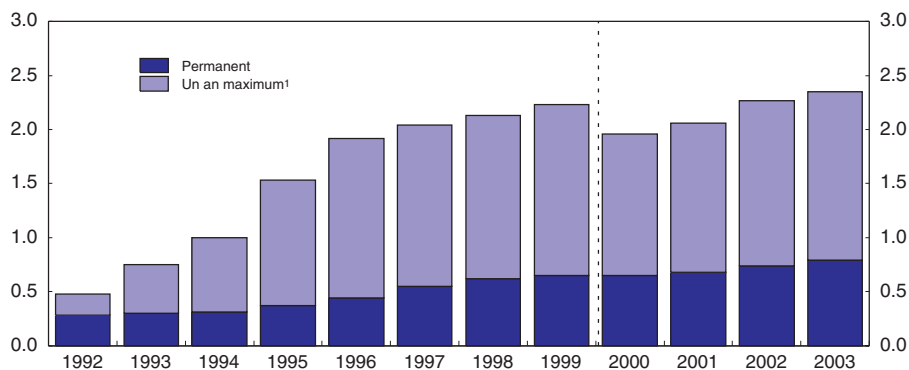
1. 2001 pour l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne et la Suède ; 2002 pour l'Italie et l'Espagne ; 2003 pour le Danemark et le Luxembourg.

Source : Alvarez-Plata, Brücker et Siliverstovs (2003) et Delegación del Gobierno par la Extranjería y la Inmigración (2003) ; OCDE.

tombé de plus de 12 000 en 1993 à quelque 3 000 en 2003), et *ii*) ils n'en ont pas moins pris le pas sur l'émigration définitive, selon une tendance que l'on peut aussi observer dans d'autres PECO.

En revanche, l'immigration augmente sensiblement depuis 1990. Dans un premier temps, la libéralisation de l'entrée dans le pays et les changements apportés à la législation permettant d'accorder la nationalité tchèque à des étrangers d'ascendance tchèque ont déclenché des flux de retour considérables⁵. Ces flux se sont taris après les premières années de la période de transition mais le nombre de résidents étrangers a augmenté constamment jusqu'en 1999, pour chuter en 2000 quand la législation relative à l'immigration s'est fortement durcie, puis recommencer à croître (voir plus bas) (graphique 6.3). Depuis la partition de la République fédérative tchèque et slovaque en 1993, qui a abouti à la formation des Républiques tchèque et slovaque, un accord de libre circulation des personnes est en place. Dans ce cadre bilatéral, la République tchèque a enregistré presque tous les ans une immigration nette. De très nombreux Slovaques (près de 420 000) se sont fait naturaliser Tchèques, et les ressortissants slovaques représentent près de 30 pour cent des titulaires d'un passeport étranger en République tchèque (chiffres de 2003) (graphique 6.4). D'autres pays d'Europe orientale, moins stables du point de vue politique et confrontés à une situation

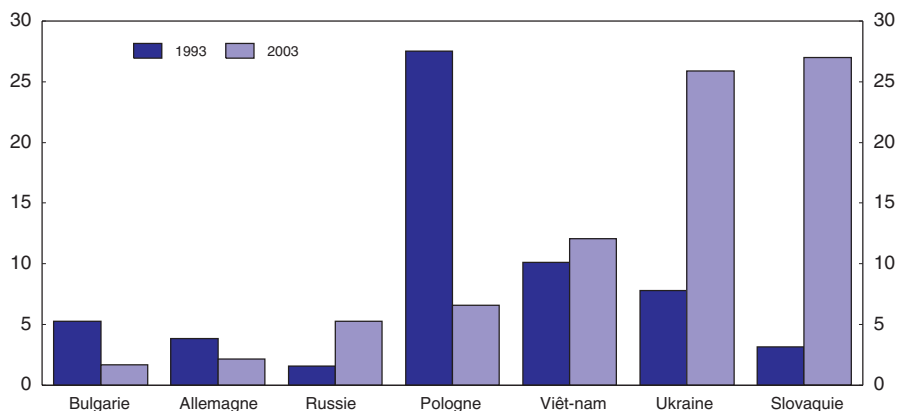
Graphique 6.3. **Résidents étrangers par type de visa, 1992-2003**
En pourcentage de la population



1. Rupture de la série des visas temporaires en 2000. Avant 2000, sont comptabilisés les étrangers titulaires d'un permis de séjour de « longue durée » (en fait, un visa de 180 jours à un an) ; à partir de 2000, sont comptabilisés les étrangers titulaires d'un visa de « 90 jours et plus » (visa renouvelable couvrant des séjours de 90 à un an maximum).

Source : Ministère de l'Intérieur.

Graphique 6.4. **Principaux pays d'origine des résidents étrangers**
En pourcentage de la population étrangère totale pour une année donnée



Source : Ministère de l'Intérieur.

économique médiocre, sont également devenus de grands pourvoyeurs de résidents étrangers; c'est le cas en particulier de l'Ukraine. L'installation d'entreprises étrangères de plus en plus nombreuses a provoqué un afflux de travailleurs hautement qualifiés provenant d'autres pays de l'OCDE, plus particulièrement d'Allemagne, bien que les chiffres soient relativement modestes (en 2003, les étrangers originaires de pays européens de l'OCDE autres que ceux d'Europe orientale représentaient 8 pour cent des résidents étrangers). Comme c'est le cas pour l'émigration, les flux d'immigration temporaire l'emportent sur les flux d'immigration définitive.

Comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, le nombre d'étrangers séjournant effectivement sur le territoire tchèque est très probablement beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les chiffres officiels. Tout d'abord, l'un des attraits de la République tchèque tient à ce que, à l'instar de plusieurs autres pays d'Europe orientale, elle possède une frontière commune avec des pays membres du groupe de Schengen (l'Allemagne et l'Autriche, en l'occurrence). Par conséquent, elle reçoit une part importante des migrations de transit à destination de l'Europe occidentale (OCDE, 2001). Ces migrants entrent pour la plupart comme touristes, gens d'affaires ou étudiants. Un faible pourcentage seulement de cette population parvient à ses fins, et beaucoup d'autres restent en République tchèque ou retournent dans leur pays (Drbohlav, 2003). Les migrants de transit arrivent de Chine ou d'Inde mais aussi de pays plus proches comme la Turquie, l'Albanie ou l'ex-Yougoslavie. Ils sont généralement interpellés au moment où ils tentent de quitter le pays par la frontière germano-tchèque. Par ailleurs, il existe un deuxième groupe d'immigrants pour lesquels les statistiques sont de médiocre qualité : ce sont les étrangers qui visent la République tchèque comme pays hôte mais qui y résident sans visa et travaillent souvent dans l'économie parallèle. Selon les estimations de Drbohlav (2003), le pays abriterait quelque 300 000 migrants sans papiers, soit environ une fois et demie le nombre d'étrangers officiellement enregistrés. On estime qu'environ un tiers de cette population est constituée de migrants en transit, sous une forme ou une autre. Les Ukrainiens constituent une proportion significative des immigrés sans papiers mais on trouve également un nombre non négligeable de ressortissants d'Europe occidentale ou de Nord-Américains (très probablement à cause de la longueur de la procédure de renouvellement des visas)⁶.

Une politique d'immigration en gestation

Une politique de délivrance de visas relativement restrictive, entachée de certaines incohérences

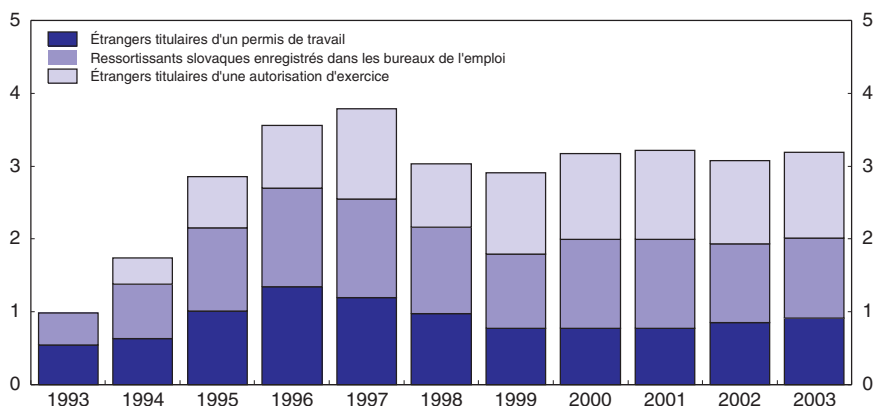
La République tchèque ayant de tout temps été un pays d'émigration, sa politique migratoire a été relativement passive et adaptée au cas par cas jusqu'à la fin des années 90. Récemment, la perspective de devenir membre de l'UE et

l'arrivée d'un nombre croissant d'immigrants, y compris de personnes sans papiers, ont conduit le pays à adopter une position plus active en matière de contrôle des migrations et à prendre quelques mesures plus volontaristes.

Jusqu'en 1996, la politique d'immigration était assez libérale. Entre 1993 et 1996, le nombre de permis de séjour a quadruplé et celui des permis de travail a plus que doublé. Toutefois, la dégradation de la situation économique, et notamment la hausse du chômage, observées dans la seconde moitié de la décennie 90 ont conduit le pays à rendre beaucoup plus rigoureuses les conditions d'octroi des permis de travail et à freiner la multiplication des titres de séjour après 1996 (graphiques 6.4 et 6.5). Par la suite, pour répondre aux préoccupations suscitées par l'augmentation de l'immigration clandestine et aligner la législation sur l'acquis communautaire, une nouvelle « loi relative à l'immigration » est entrée en application en 2000 (encadré 6.3). Cette loi a durci les critères à remplir pour pouvoir prétendre à un permis de séjour, et c'est ainsi qu'en 2000 le nombre de titulaires d'un tel permis a diminué. Depuis 2001, le nombre de permis a recommencer à augmenter, mais à un rythme nettement moins rapide qu'au début des années 90. En 2003, le nombre d'étrangers titulaires d'un permis de travail et de ressortissants slovaques enregistrés auprès des services de l'emploi était encore inférieur de 25 pour cent à celui de 1996.

La République tchèque a passé des accords bilatéraux relatifs à l'emploi avec un certain nombre d'anciens pays communistes, notamment l'Ukraine, la Russie, la Pologne et le Viêt-nam, mais ces accords n'ont pas eu

Graphique 6.5. **Étrangers travaillant en République tchèque, par type de permis**
En pourcentage de la population active



Source : Autorités gouvernementales tchèques.

Encadré 6.3. **Législation et procédures en matière d'immigration**

Visas de séjour :

La loi sur l'immigration de 2000 a apporté d'importantes modifications au régime des visas. C'est ainsi que, normalement, une demande de visa de séjour ne peut plus être introduite de l'intérieur du pays, y compris en cas de renouvellement du visa d'un résident temporaire si l'objet de son séjour a changé entre-temps (par exemple, si le travail pour lequel l'étranger était venu est terminé). En outre, la durée de validité des visas de séjour temporaire a été modifiée. Le permis dit de long séjour (en fait, « plus de 180 jours à un an maximum ») a fait place à un visa de 90 jours et plus (visa renouvelable pour des séjours de 90 jours à un an). Les visas permanents s'obtiennent après 10 ans de séjour sans interruption comme dans la législation précédente.

Le traitement des demandes de permis de séjour est relativement long. Apparemment, il faut beaucoup de temps pour réunir les documents exigés, et de surcroît la loi stipule que les autorités disposent de 120 jours pour statuer sur l'octroi d'un permis de séjour. À cause de la longueur de ce délai, il n'est pas rare que des étrangers (en particulier ceux qui travaillent pour des entreprises étrangères) arrivent sans être en possession des papiers exigés et régularisent leur situation une fois sur place. Dans le cadre du plan d'action contre les migrations irrégulières adopté par le gouvernement début 2004, les autorités envisagent de rationaliser la procédure administrative, notamment en créant un guichet unique.

Permis de travail :

Les permis de travail sont délivrés par les services locaux de l'emploi et, pour qu'un étranger puisse y prétendre, il faut procéder à un examen du marché du travail afin de vérifier qu'aucun citoyen tchèque enregistré auprès du bureau local de l'emploi n'est en mesure d'occuper le poste considéré (cette disposition s'étend désormais aux ressortissants de l'UE). La délivrance de ces permis comporte deux volets : un permis autorisant l'employeur à recruter un étranger, et un permis de travail personnel pour l'étranger. Comme il faut obtenir le permis de travail avant de pouvoir demander un permis de séjour, il est fréquent que l'employeur soit de fait responsable du processus, qui prend généralement de deux à trois semaines. Les permis sont extrêmement restrictifs : ils ne sont valables que pour un emploi, un employeur et une région spécifiques. Si l'un de ces paramètres vient à changer (si l'employeur souhaite que l'étranger travaille sur un autre site, par exemple), il est nécessaire de refaire une demande de permis.

Licences commerciales :

Les conditions pour pouvoir prétendre à la délivrance d'une licence commerciale sont les mêmes pour les étrangers que pour les Tchèques et ne sont pas très onéreuses (être âgé de 18 ans au minimum, posséder la pleine capacité juridique, ne pas avoir de casier judiciaire et ne pas avoir d'arriérés d'impôts envers le fisc local). Il n'est pas nécessaire d'être résident pour obtenir une licence commerciale. Une fois que cette licence a été accordée à un étranger, celui-ci peut introduire une demande de permis de séjour. Si le ministère de l'Intérieur dispose d'une certaine marge de décision, dans la pratique le permis est presque toujours automatiquement accordé.

Encadré 6.3. Législation et procédures en matière d'immigration (suite)**Regroupement familial :**

Les parents proches d'un étranger résidant sans interruption en République tchèque depuis au moins 8 ans peuvent introduire une demande de permis permanent. Le regroupement familial est également possible avec un visa de séjour temporaire (c'est même l'un des rares cas où la demande de séjour peut être introduite depuis le territoire tchèque), mais aucun critère d'admissibilité n'est fixé pour ce type de permis qui n'est d'ailleurs pas assorti du droit de travailler. Il semble que la plupart des visas de regroupement familial soient accordés aux membres des familles de citoyens tchèques (Slovaques ayant épousé des Tchèques, par exemple), et non à des parents de migrants. Cette situation évoluera dans les années à venir, car la Directive de l'UE sur le regroupement familial adoptée en septembre 2003 (qui prévoit le droit à un permis de long séjour pour les membres de la famille d'un étranger après 5 ans de séjour au maximum) devra bientôt être transposée dans la législation tchèque.

Traitement spécial :

Les Slovaques ont bénéficié d'un traitement spécial depuis la partition de la Tchécoslovaquie jusqu'à l'entrée dans l'UE. L'accord relatif à l'emploi réciproque de leurs citoyens signé par les Républiques tchèque et slovaque en octobre 1992 créait une liberté de circulation quasi totale entre les deux pays. Les Slovaques avaient droit à une attestation de séjour temporaire d'une durée pouvant aller jusqu'à un an, ils n'avaient pas besoin de permis de travail et il leur suffisait de se faire enregistrer auprès du service local de l'emploi. Depuis mai 2004, ils sont traités comme les autres ressortissants de l'UE.

Depuis mai 2004, les *ressortissants de l'UE* n'ont plus besoin de permis de travail ni de séjour et doivent juste faire enregistrer leur présence dans le pays. Bien que les autorités tchèques aient envisagé la possibilité de limiter la mobilité des travailleurs de l'UE en réaction contre le traitement réservé aux travailleurs tchèques dans la plupart des 15 premiers pays de l'Union (voir plus loin), elles ont finalement décidé de n'en rien faire. Les ressortissants des autres nouveaux pays membres, les Polonais en particulier, seront traités de la même façon, même si la République tchèque se réserve le droit de revenir sur cette décision si elles constatent que les flux migratoires correspondants ont un impact nettement défavorable sur le marché du travail national.

Note : D'une manière générale, aux fins de la statistique et de l'analyse des migrations internationales, un visa de long séjour est un visa d'au moins un an, de sorte que le permis de séjour « de longue durée » tchèque est considéré comme temporaire.

beaucoup d'effets. Dans la plupart des cas, ces accords se limitent à définir les procédures administratives à suivre pour accéder à l'emploi. En général, les quotas annuels de travailleurs ukrainiens et vietnamiens ne sont pas contraignants, et lorsqu'en 1997 le contingent ukrainien a été dépassé, il a bien vite été ajusté à la hausse (Meduna, 2003). De fait, la dénonciation de l'accord avec l'Ukraine, en février 2002, ne semble pas avoir influé sur les flux de main-d'œuvre. Les autorités envisagent actuellement de négocier des accords de différente nature. Leur objectif serait de mieux informer les migrants potentiels sur le séjour et l'emploi en République tchèque, afin de réduire les probabilités d'abus par des groupes organisant des migrations clandestines ainsi que les incitations à employer des méthodes d'immigration illégales. Cette mesure, qui fait également partie du plan d'action contre l'immigration clandestine, serait liée à la signature d'accords de réadmission.

Tout bien considéré, la politique d'immigration s'oriente plutôt vers les séjours de courte durée. Premièrement, contrairement à ce que l'on observe dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, il n'existe pas de permis de long séjour⁷. En outre, il est relativement facile de résilier un permis de séjour temporaire étant donné la définition très stricte du permis de travail, et le nombre d'années déjà passées en République tchèque n'entre pas en ligne de compte. Deuxièmement, les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à un permis de séjour permanent (automatiquement assorti du droit de travailler) sont strictes elles aussi car il faut justifier de 10 ans de séjour ininterrompu (dans la plupart des autres pays européens, ce délai est de l'ordre de 5 ans). Troisièmement, les conditions du regroupement familial sont également restrictives bien que cette situation doive évoluer dans l'avenir avec l'adhésion du pays à l'UE.

Un récent projet pilote visant à faciliter l'octroi de permis de séjour permanents à des travailleurs hautement qualifiés marque la première tentative réelle d'élaborer une politique d'immigration de longue durée (encadré 6.4). Mis en œuvre pour la première fois en 2003, ce projet vise à atténuer les problèmes budgétaires liés au vieillissement de la population et à répondre aux besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée. Le programme s'inspire du « système à points » mis en place par des pays comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, mais présente quelques différences importantes : les étrangers doivent être en possession d'une offre d'emploi et d'un permis de travail pour entrer dans le pays, et restent en période d'essai pendant deux ans et demi. Dans sa conception actuelle, le programme présente certaines faiblesses. Premièrement, les coûts d'administration, en particulier ceux des « contrôles d'intégration dans la société » vont probablement augmenter considérablement si le programme devient pleinement opérationnel. Deuxièmement, ces « contrôles d'intégration » et le risque de ne pas recevoir de permis définitif rendront vraisemblablement moins attrayant le programme aux yeux des étrangers arrivés de l'extérieur du pays avec leur famille. D'ailleurs, c'est peut-être ce qui explique en partie le faible

nombre de candidatures au projet pilote envoyées de l'étranger (encadré 6.4). Exiger du migrant étranger qu'il soit déjà en possession d'une offre d'emploi et d'un permis de travail n'est pas non plus particulièrement judicieux. En fait, au lieu d'attirer de nouveaux immigrants, le programme pourrait servir en définitive à

Encadré 6.4. **Projet pilote relatif à la sélection active de travailleurs étrangers qualifiés**

Lancé en juillet 2003, ce projet doit se dérouler sur cinq ans. Deux quotas annuels de travailleurs hautement qualifiés pouvant intégrer la phase d'essai du projet sont fixés : l'un pour ceux qui déposent leur demande depuis l'étranger, l'autre pour les demandes déposées en République tchèque. L'admissibilité à la phase d'essai se fonde sur : i) la possession d'un permis de travail temporaire (pour cela, le candidat doit être en possession d'une offre d'emploi et l'employeur doit avoir procédé à un examen du marché du travail, à quoi s'ajoute un permis de résidence temporaire) et un niveau d'études au moins équivalent à celui de l'enseignement professionnel secondaire, et ii) une évaluation au moyen du test à points. Les caractéristiques du système à points sont les suivantes :

- âge (les candidats dont l'âge se situe entre 23 et 35 ans reçoivent un nombre de points maximum) et situation de famille (le conjoint est évalué au moyen du même test à points et le nombre d'enfants ajoute des points) ;
- niveau d'études et expérience professionnelle ;
- connaissance de la langue et expérience antérieure (du travail et/ou de la vie) en République tchèque.

Le fait d'avoir déjà travaillé et vécu en République tchèque confère un nombre de points élevé. Si sa candidature est retenue, au bout de deux ans et demi le travailleur étranger et sa famille entrent dans la phase suivante du processus qui comporte un « contrôle d'intégration dans la société » ? Celui-ci est effectué par le biais de contacts avec les employeurs et les autorités locales pour vérifier que le participant et sa famille se sont bien intégrés. Si ce test est concluant, la famille fait l'objet d'une recommandation en vue d'un séjour permanent. En cas de perte d'emploi pendant la période d'essai, les participants au projet ne sont pas tenus de quitter la République tchèque (comme ce serait normalement le cas) mais disposent d'un mois pour trouver un autre emploi.

Au départ, trois pays seulement avaient été sélectionnés pour les besoins du projet pilote : la Bulgarie, la Croatie et le Kazakhstan. Depuis octobre 2004, le Bélarus et la Moldova, ainsi que les étudiants étrangers venant d'obtenir leur diplôme (au moins du niveau du baccalauréat) en République tchèque, font également partie du programme, et les autorités tchèques prévoient d'augmenter progressivement le nombre de pays d'origine. De juillet 2003 à avril 2004, 185 personnes ont été sélectionnées dans le cadre de ce projet : 182 étaient déjà présents sur le territoire (le quota initial était de 300 individus), mais seulement 3 candidats vivant à l'étranger ont été retenus à ce jour (le quota était également de 300 personnes).

accélérer l'acquisition de permis de séjour permanents par ceux qui travaillent et sont déjà installés en République tchèque. De par ses caractéristiques, ce programme ne s'inscrit pas dans le droit fil des systèmes à points mis en place dans d'autres pays, systèmes qui ont été progressivement réformés pour tenir compte d'une réalité de plus en plus patente, à savoir que ce sont l'adaptabilité et les compétences générales d'un immigrant et non ses compétences spécifiques dans des domaines où l'offre à court terme est insuffisante qui sont la clé d'une intégration réussie⁸. Si la Nouvelle-Zélande accorde davantage d'importance à l'employabilité de certains des travailleurs hautement qualifiés, ces derniers se voient accorder la possibilité de trouver un emploi dès leur entrée dans le pays⁹.

Le gouvernement envisage aussi d'assouplir la définition des permis de travail pour les travailleurs étrangers présents en République tchèque depuis un certain temps, en accordant à ces derniers la mobilité géographique et professionnelle.

Si l'examen du marché du travail est devenu de plus en plus contraignant dans le système des permis de travail, le régime des licences commerciales est beaucoup plus souple, ce qui révèle une certaine incohérence dans le cadre global de la politique d'immigration. Comme indiqué précédemment (encadré 6.3), être titulaire d'une licence commerciale permet presque automatiquement à un étranger d'obtenir un visa de séjour. Or, les conditions requises pour obtenir une telle licence sont libérales. À la différence de ce qui se fait dans de nombreux autres pays, en particulier dans les 15 premiers membres de l'UE, il n'est pas nécessaire de soumettre un plan d'entreprise, aucune étude destinée à prouver que l'activité aura des retombées économiques positives n'est exigée (cette étude serait le pendant de l'examen du marché du travail précédant l'octroi d'un permis de travail), et le candidat n'est pas non plus tenu de prouver qu'il dispose de ressources financières suffisantes. En outre, dans le formulaire de demande de licence, le terme « activité commerciale » est défini d'une manière assez floue et, en particulier, aucune délimitation précise entre activité salariée et travail indépendant n'est indiquée. Cette faille a d'ailleurs souvent exploitée pour contourner le processus d'obtention d'un permis de travail¹⁰. De fait, la République tchèque se singularise par l'ampleur de l'immigration dans le cadre des licences commerciales (graphique 6.5). Bien que les autorités se soient avisées depuis un certain temps des faiblesses du système des licences commerciales et de son manque de cohérence avec le régime des permis de travail, elles n'ont toujours pas pris de mesures pour y remédier. L'une des difficultés tient au fait que ces systèmes fonctionnent sous l'égide d'organismes ministériels différents, le ministère du Travail et des Affaires sociales d'une part, et le ministère du Commerce et de l'Industrie d'autre part, ce qui complique la coordination des politiques.

Les politiques d'intégration ne ciblent pas les migrants économiques

Les politiques d'intégration en sont encore à leurs débuts, sauf pour ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile. En 2000, une commission

interministérielle a énoncé certains principes d'intervention dans différents domaines, notamment l'apprentissage de la langue, l'éducation et le logement. Toutefois, hormis dans le cas des réfugiés et demandeurs d'asile, peu de dispositions concrètes ont été prises, ce qui montre à quel point les migrations de courte durée sont privilégiées par les pouvoirs publics. Ainsi, par exemple, les étrangers ne disposent ni de structure publique, ni d'aide financière pour suivre des cours de tchèque. Si cela ne pose pas de problème aux Slovaques, il n'en va pas de même pour les autres communautés d'immigrants, notamment les Ukrainiens qui ont souvent du mal à maîtriser la langue tchèque (Drbohlav et Janska, 2004). Les politiques d'intégration sont plus élaborées s'agissant du petit nombre de réfugiés (1 465 fin 2002) qui, eux, bénéficient de cours de langue gratuits, d'une aide au logement et d'une assistance pour la recherche d'emploi grâce à un programme spécial administré par le ministère de l'Intérieur. Les demandeurs d'asile (environ 8 500 en 2002) ont aussi accès à des cours de langue et à une forme d'aide juridique et de conseil fournis par des ONG financées par l'État. En 2002, le montant budgétaire alloué aux mesures d'intégration a été de 22 millions de couronnes, soit environ 0.003 pour cent du budget total de l'État.

Les possibilités de naturalisation sont elles aussi extrêmement restreintes. Comme c'était encore le cas en Allemagne jusqu'à une date récente, c'est le droit du sang qui prime, ce qui implique notamment que les enfants d'étrangers nés sur le territoire ne peuvent prétendre à la nationalité tchèque. Pour se faire naturaliser, un étranger doit posséder un permis de séjour permanent depuis 5 ans, ce qui implique généralement une présence de 15 ans sur le territoire. En 2002, quelque 1 150 ont obtenu la nationalité tchèque, parmi lesquels 200 Ukrainiens d'ascendance tchèque originaires de la région de Tchernobyl, et environ 300 Polonais qui vivaient en République tchèque depuis plus de 20 ans.

L'impact économique de l'immigration est très probablement positif, mais il est difficile de le quantifier

L'analyse de l'impact de l'immigration sur le marché du travail et d'autres composantes de l'économie, notamment sous l'angle budgétaire, ne peut être que limitée dans le cas de la République tchèque faute de données suffisantes. En particulier, les données sur la population étrangère tirées de l'enquête sur la population active se sont pas utilisables; en effet, les échantillons trop restreints empêchent une comparaison des taux d'activité, de chômage et d'occupation des étrangers par rapport à ceux de la population tchèque. Les données sur le chômage déclaré n'identifient pas les étrangers. On n'a non plus d'informations sur les envois de fonds des migrants. En conséquence, il n'y a pas d'analyse économique ou quantitative des effets des migrations du type de celle qui est réalisée dans un grand nombre d'autres pays de l'OCDE. On s'appuiera donc largement ci-après sur des évaluations qualitatives et sur les informations provenant

d'enquêtes spéciales. Quoi qu'il en soit, l'augmentation des flux d'immigration étant récente et le niveau d'immigration encore relativement faible, l'impact sur l'économie tchèque reste sans doute assez limité.

L'impact sur le marché du travail prend la forme d'une réduction des pénuries de qualifications

Les travailleurs étrangers ayant un permis de séjour temporaire représentent environ 3 pour cent de la population active tchèque. Ils sont slovaques dans une proportion de quelque 40 pour cent (chiffres pour 2003). De plus, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement recensés, certains étrangers titulaires d'un permis de séjour permanent exercent eux aussi un emploi. À supposer que le taux d'emploi dans cette dernière catégorie soit égal à celui de la population tchèque, la population active étrangère totale équivaut à près de 4 pour cent de la population active tchèque, et à 2.5 pour cent si l'on exclut les ressortissants slovaques. Bien entendu, la présence d'étrangers en situation irrégulière laisse penser que main-d'œuvre immigrée est probablement bien plus nombreuse.

On peut s'attendre à ce que cet apport de main-d'œuvre ait un impact sur les salaires, le chômage et les conditions de travail de la population tchèque. L'ampleur de cet impact et le sens dans lequel il joue sont fonction du degré auquel les travailleurs immigrés complètent ou remplacent des nationaux sur le marché du travail; d'autres facteurs peuvent également intervenir, notamment les flux de capitaux liés à l'immigration. Comme dans un grand nombre d'autres pays de l'OCDE, les immigrants sont fortement représentés dans des secteurs comme la construction, les activités manufacturières et les industries extractives et, du point de vue des qualifications, parmi les ouvriers qualifiés et les travailleurs non qualifiés (tableau 6.2); ce qui est moins courant, c'est qu'il sont aussi fortement représentés dans le secteur « immobilier, location et services aux entreprises ». Il faut néanmoins interpréter ces données avec prudence, car elles rassemblent des catégories hétérogènes d'immigrants, en particulier les Slovaques et les autres immigrants. Comme souvent, les différentes communautés ont un rôle spécifique sur le marché du travail. On peut distinguer quatre grandes catégories selon les nationalités : les Slovaques, les ressortissants d'Europe centrale et orientale, les Vietnamiens et les « Occidentaux ».

Les Slovaques

Les Slovaques sont de loin les travailleurs étrangers les plus nombreux et, du fait des points communs avec les Tchèques et d'un accord spécial de libre circulation, ils font partie intégrante de la population active tchèque dont, souvent, ils ne peuvent être dissociés. À l'époque de la Tchécoslovaquie, les migrations vers les régions tchèques étaient fréquentes, les régions alors prospères de Bohême et de Moravie exerçant un grand attrait (Horáková, 2004). Ce phénomène a persisté après la scission de la Fédération, sous l'effet en particulier du fort chômage qui

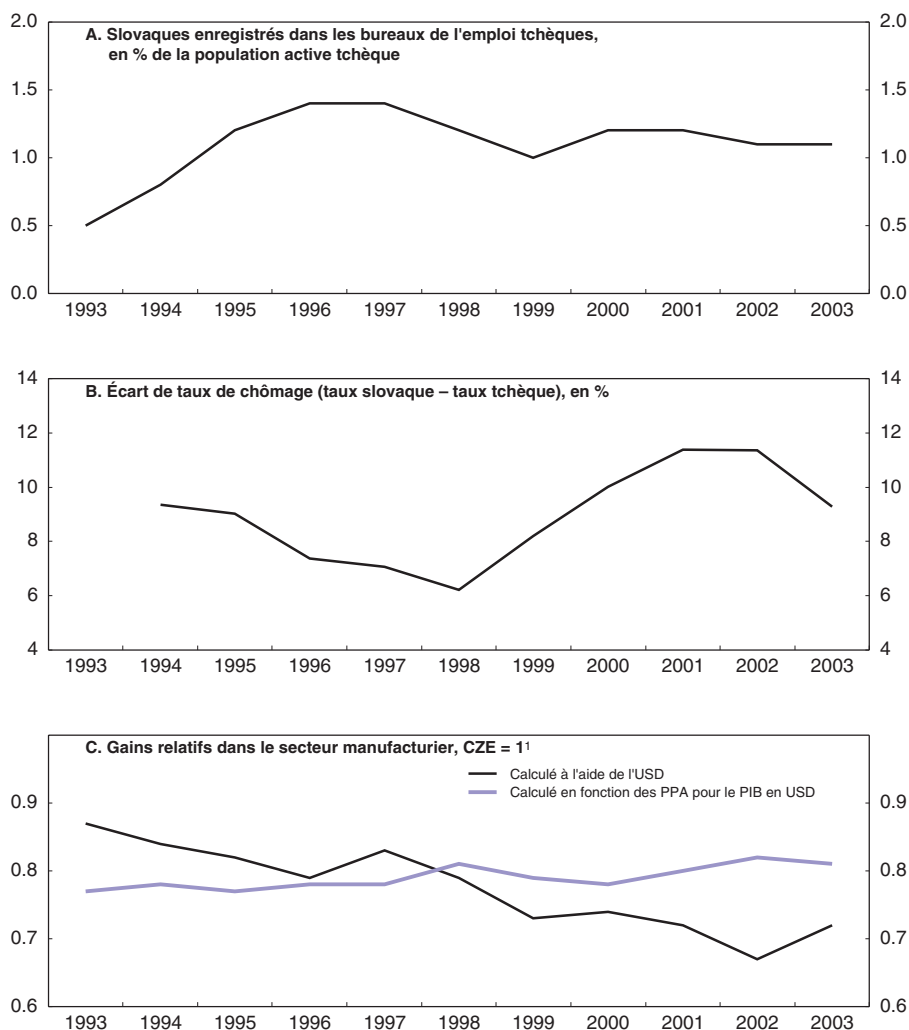
Tableau 6.2. Répartition de l'emploi, 2003
Pourcentage

Par secteur	Total personnes occupées	Étrangers titulaires d'un permis de travail
Agriculture, chasse et activités de services connexes	3.6	5.8
Sylviculture, pêche et activités de services connexes	0.9	0.7
Industries extractives	1.1	5.4
Industries manufacturières	27.3	33.2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.6	0.1
Construction	9.3	25.6
Commerce de détail, réparation de véhicules à moteur, articles personnels et domestiques	13.3	8.4
Hôtels et restaurants	3.6	1.7
Transport, entreposage et communications	7.6	1.2
Intermédiation financière	2.0	0.8
Immobilier, locations et activités de services aux entreprises	6.0	8.7
Administration publique et défense, sécurité sociale	7.0	0.1
Éducation	6.1	3.4
Santé et travail social	6.5	0.8
Autres services collectifs, sociaux et personnels	3.9	3.7
Activités des ménages	0.1	0.0
Organisations et organismes extraterritoriaux	0.0	0.4
Total	100.0	100.0
Total, milliers	4 733	48.0
Par catégorie professionnelle	Total personnes occupées	Étrangers titulaires d'un permis de travail
Législateurs, cadres dirigeants	6.0	6.2
Chercheurs, professions libérales, professions intellectuelles	10.2	10.0
Techniciens, professionnels de la santé, enseignants et services connexes	20.1	6.3
Agents d'administration de rang subalterne (employés)	8.0	0.8
Travailleurs chargés de l'exploitation, services et entreprises	12.5	2.5
Travailleurs qualifiés, agriculture, sylviculture et activités connexes (hors conducteurs de machines)	1.9	3.4
Artisans et fabricants qualifiés, fabricants, réparateurs (sauf opérateurs de machines et d'équipements)	19.6	38.9
Opérateurs de machines et d'équipements	13.2	9.2
Travailleurs non qualifiés	7.6	22.8
Autres	0.8	0.0
Total	100.0	100.0
Total, milliers	4 733	48.0

Source : Office statistique tchèque.

régnait en Slovaquie et du niveau plus élevé des salaires en République tchèque (graphique 6.6). L'émigration slovaque est également encouragée par la proximité linguistique et culturelle, à laquelle il faut ajouter les liens familiaux et sociaux. Les relations sont également étroites du point de vue du système éducatif, qui est très similaire dans les deux pays et qui comporte une certaine spécialisation

Graphique 6.6. **Migrations et incitations à émigrer en République tchèque à partir de la Slovaquie**



1. Rémunération mensuelle brute moyenne. La taille des entreprises de l'échantillon est variable.
 Source : Office statistique tchèque; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

universitaire entre la République tchèque et la République slovaque. Un grand nombre de Slovaques étudient en République tchèque et, souvent, y restent après avoir obtenu leur diplôme (7 pour cent des étudiants slovaques à plein-temps étudiaient en République tchèque en 2003).

Un certain nombre de Slovaques se sont définitivement installés en République tchèque, d'autres sont titulaires d'un permis de séjour temporaire et d'autres encore exercent des emplois frontaliers (selon les données de 2003, environ un tiers des Slovaques inscrits auprès d'un Office du travail tchèque exerçaient un emploi dans les régions frontalières). Les Slovaques ont accès aux emplois à durée indéterminée (contrairement aux autres étrangers titulaires d'un permis de séjour temporaire) et comblent certaines lacunes sur le marché du travail tchèque, aussi bien pour les emplois qualifiés (médecins et personnel infirmier, en particulier) que dans les emplois non qualifiés (notamment dans la métallurgie et les charbonnages dans la région d'Ostrava, où travaillent également des Polonais). Vu la pénurie de travailleurs hautement qualifiés (chapitre 5), les Slovaques très qualifiés ne compromettent guère les perspectives d'emploi des Tchèques de même niveau de qualification. En revanche, dans le cas des emplois peu qualifiés, pour lesquels le chômage est élevé, la concurrence des Slovaques peut laisser certains Tchèques sans emploi et faire pression à la baisse sur les salaires.

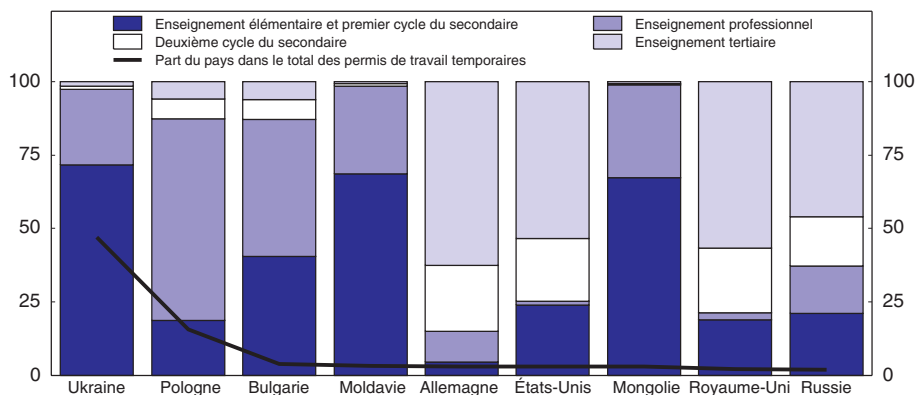
Les populations d'Europe centrale et orientale

Les ressortissants d'Europe centrale et orientale représentent l'essentiel de la « véritable » population immigrée (c'est-à-dire non slovaque). Ils exercent surtout des emplois manuels, peu qualifiés et faiblement rémunérés, dans le cadre de contrats à durée déterminée (graphique 6.7). Les plus nombreux sont les Ukrainiens et les Polonais.

Les immigrants ukrainiens sont généralement des hommes jeunes. La mauvaise situation économique de leur pays les pousse périodiquement à travailler en République tchèque sans leur famille, dans l'espoir de retourner en Ukraine après avoir constitué une épargne. Ils exercent généralement des emplois auxiliaires dans la construction, les industries manufacturières et certaines activités de services (en particulier l'hôtellerie-restauration) dans les grandes agglomérations. Quant à l'immigration polonaise, elle comporte traditionnellement une majorité de femmes qui sont généralement employées dans le textile (OIM, 2004). L'immigration polonaise de sexe masculin travaille surtout dans la métallurgie et les industries extractives, comme à l'époque communiste, et également dans la construction; souvent, les Polonais exercent des emplois plus qualifiés que les Ukrainiens (graphique 6.7). L'immigration polonaise est semble-t-il souvent organisée au moyen de contrats entre les entreprises polonaises et tchèques, au lieu de contrats individuels (Horáková, 2000) et elle concerne surtout Prague et les régions frontalières avec la Pologne. Les Polonais vivant en République tchèque ont en majorité un permis de séjour permanent et leur situation est moins précaire que celle des Ukrainiens, d'autant plus que, depuis l'adhésion à l'UE, les Polonais bénéficient d'un statut comparable à celui des Slovaques, si ce n'est que

Graphique 6.7. **Structure de qualification des emplois des titulaires d'un permis de séjour temporaire, par principal pays d'origine, 2003**

Pourcentage



Source : Autorités gouvernementales tchèques.

la République tchèque s'est réservé la possibilité de limiter l'accès des travailleurs polonais en cas de menace pour le marché du travail.

Les seules informations dont on dispose sur les salaires des travailleurs d'Europe centrale et orientale sont celles provenant d'une enquête réalisée par l'Institut de recherche sur le travail et les affaires sociales auprès des ressortissants d'Europe centrale et orientale titulaires d'un permis de travail et séjournant en République tchèque depuis plus d'un an. En 2001, les salaires de ces travailleurs étaient légèrement inférieurs au salaire moyen. Toutefois, une comparaison exacte n'est pas possible, puisqu'on n'a pas d'informations sur le nombre d'heures travaillées (probablement supérieur à la moyenne tchèque)¹¹. Selon cette enquête, les Polonais gagnaient environ 20 pour cent de plus que le répondant moyen, et les Ukrainiens 10 pour cent de moins. Ces travailleurs sont en situation relativement précaire et ne sont guère mobiles, car le permis de travail est attribué en fonction de l'employeur et, du moins en théorie, ils doivent quitter immédiatement la République tchèque en cas de licenciement. Selon l'enquête de l'Institut, leurs rémunérations évoluent très peu. En outre, les qualifications des immigrants sont manifestement sous-utilisées; dans une proportion de 35 pour cent, ces travailleurs exercent un emploi exigeant une qualification inférieure à celle qu'ils possèdent (tableau 6.3).

Occupant généralement des postes qui ne seraient pas pourvus par des Tchèques pour le même salaire et les mêmes conditions de travail, les travailleurs

Tableau 6.3. Niveau d'instruction des travailleurs d'Europe centrale et orientale

	Niveau atteint	Niveau exigé pour le poste
Niveau élémentaire	16	35
Formation professionnelle	46	53
Secondaire	26	6
Tertiaire	12	5

Source : RILSA, Enquête 2001 sur les travailleurs d'Europe centrale et orientale.

d'Europe centrale et orientale semblent jouer à court terme un rôle complémentaire par rapport aux travailleurs tchèques, bien que la concurrence puisse être assez vive. En gros, leurs incitations ne sont pas les mêmes que pour les Tchèques car ils se trouvent dans une situation bien moins favorable – étant exclus du système de prestations sociales – et n'ont souvent pas d'autre choix que de travailler aux conditions offertes par l'employeur. Toutefois, alors qu'ils contribuent à accroître la production et, très probablement la rentabilité, ils exercent également des pressions à la baisse sur les salaires et sur les conditions applicables dans les secteurs et les emplois où ils sont présents. Il y a aussi des effets secondaires qui font que l'immigration influe vraisemblablement sur le chômage à long terme en empêchant que les salaires et les conditions de travail dans les secteurs et les emplois concernés deviennent plus attrayants pour les demandeurs d'emploi tchèques.

Les Vietnamiens

Les travailleurs vietnamiens sont les immigrants qui se spécialisent le plus, puisqu'ils travaillent presque exclusivement dans le commerce, surtout l'achat et la vente de vêtements et de produits électroniques, et souvent – bien que de moins en moins – ils pratiquent la vente ambulante. Ils travaillent à Prague et dans les autres grandes villes ainsi que dans les régions frontalières avec l'Allemagne et l'Autriche, tirant parti des grands axes de transport entre Prague et l'Europe occidentale. Ils exercent souvent ces activités, semble-t-il, sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire, et la fraude fiscale est de grande ampleur (OIM, 2004). Une forte proportion de cette communauté est résidente depuis plusieurs années et constitue pratiquement une classe moyenne (Drbohlav, 2003), dont les enfants ne connaissent pas de sérieux problèmes d'intégration.

Les « Occidentaux »

Les travailleurs immigrants des pays « occidentaux » (ou plus précisément des pays de l'OCDE autres que les PECO) forment également un groupe

bien spécifique. La plupart travaillent dans des entreprises à capitaux étrangers et leur nombre est relativement faible (ceux qui sont titulaires d'un permis de travail ne représentent qu'environ 0.2 pour cent de la population active tchèque) au regard de l'importance de ces entreprises dans l'économie tchèque (au moins 13 pour cent de la population occupée travaillent dans des entreprises à capitaux étrangers¹²). Ils ont généralement un niveau élevé d'instruction et occupent des postes correspondants (graphique 6.7), exerçant souvent un emploi de cadre ou, parfois, un emploi manuel spécialisé auquel ils forment des travailleurs tchèques. Résidant le plus souvent à Prague et dans la région voisine, les travailleurs occidentaux séjournent la plupart du temps temporairement, habituellement pour deux ou trois ans, et souvent avec leur famille. Ils disposent généralement de services qui leur sont destinés, notamment des écoles internationales. Par rapport aux autres travailleurs immigrés, les Occidentaux ne sont guère directement en concurrence avec les salariés tchèques, car ils ont généralement été recrutés pour leurs compétences spécialisées et leur aptitude à la gestion et ils font partie intégrante des opérations d'investissement direct étranger.

Le travail illégal

Le travail illégal prend différentes formes dans le cas des étrangers : certains n'ont ni l'autorisation de séjourner, ni l'autorisation de travailler dans le pays; d'autres ont un permis de séjour, mais pas de permis de travail; certains ont un permis de séjour et un permis de travail, mais exercent un emploi non déclaré; enfin, certains ont l'autorisation d'exercer un travail indépendant, mais ne déclarent pas leur activité. Plus aux marges de la légalité, des étrangers bénéficiant du statut de travailleur indépendant exercent en fait un emploi salarié. Bien entendu, le travail non déclaré n'est pas propre aux immigrants et on estime qu'il est assez fréquent en République tchèque. À titre d'exemple, Horáková et Kux (2003) considèrent que l'activité informelle représente au moins 10 pour cent du PIB¹³. L'activité non déclarée est courante dans certains des principaux secteurs d'immigration comme la construction, le textile, l'hôtellerie-restauration, le commerce et d'autres services.

La sous-traitance à des travailleurs « indépendants » se substituant à un emploi de salarié est une forme très courante de travail illégal (ou quasi illégal) en République tchèque et semble toucher un grand nombre de secteurs (chapitre 5). Ce type d'emploi est facilité par les conditions relativement peu rigoureuses exigées pour obtenir l'autorisation d'exercer une activité industrielle ou commerciale. Cette fois encore, les étrangers sont fortement représentés dans cette forme de travail, qui permet également de contourner le critère des besoins du marché du travail (voir ci-dessus). C'est pourquoi plus d'un tiers des travailleurs étrangers sont des travailleurs indépendants, alors que ce type d'emploi ne représente que 15 pour cent de l'emploi total en République tchèque (données de 2003). Les travailleurs ukrainiens, par exemple, passent souvent par un

intermédiaire, qui localise les emplois et organise les contrats avec les employeurs tchèques. L'intermédiaire est souvent dans une position de force par rapport au travailleur et les cas d'exploitation seraient fréquents.

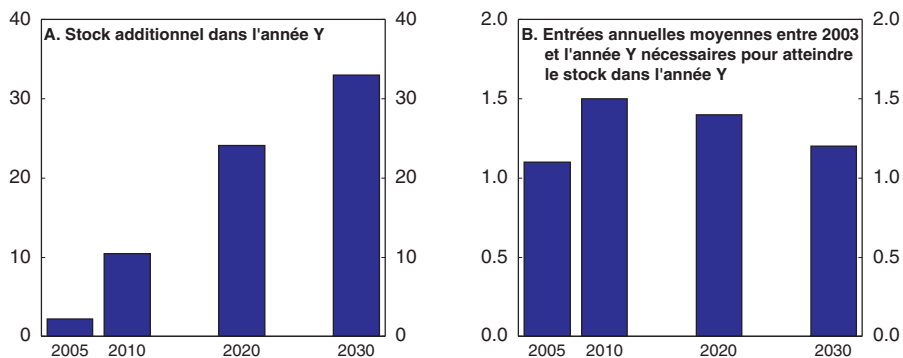
Plusieurs autres facteurs contribuent à l'activité non déclarée. L'ampleur du coin fiscal en République tchèque incite fortement à la dissimulation (chapitre 5). De plus la probabilité d'être pris est relativement faible. Il n'y a qu'environ 300 inspecteurs du travail pour contrôler le travail non déclaré, ce qui fait à peu près un inspecteur pour 13 000 salariés. En outre, les sanctions sont faibles en cas d'infraction¹⁴. Le fait que les inspecteurs du travail soient des agents des Offices du travail peut poser des problèmes, car deux missions de l'Office du travail peuvent entrer en conflit : la mission de placement des travailleurs et la mission de répression, l'amende infligée à l'employeur pour infraction pouvant compromettre son activité. Enfin, les systèmes d'information ne paraissent pas suffisamment intégrés (voir Horáková et Kux, 2003). On peut donc se demander si la définition plus stricte du travail indépendant qui figurera dans le nouveau code du travail, à supposer qu'elle ne soit pas modifiée, sera véritablement efficace. Dans le cas des travailleurs étrangers, la rigidité de l'attribution des permis de travail et la lenteur des procédures administratives pour l'obtention d'un permis de séjour n'encouragent guère le respect de la légalité.

L'impact budgétaire devrait être positif, mais on ne pourra compenser que partiellement le vieillissement par l'immigration

On constate au niveau international que l'impact budgétaire de l'immigration dépend pour beaucoup du taux d'activité et de chômage de la population immigrée. L'emploi étant le principal motif de l'émigration, les taux d'activité sont évidemment élevés pour les étrangers résidant en République tchèque¹⁵. Les droits à prestations sociales varient selon la situation de l'étranger. Les titulaires d'un permis de séjour permanent bénéficient des mêmes prestations sociales que les citoyens tchèques. Et, surtout, les Slovaques titulaires d'un permis de séjour temporaire ont droit à l'allocation chômage et peuvent même percevoir les prestations tchèques en Slovaquie. Le durcissement de l'indemnisation du chômage en janvier 2001 a éliminé les craintes d'abus. En revanche, bien que les non-Slovaques titulaires d'un permis de séjour temporaire acquittent les cotisations sociales, ils ne peuvent en fait percevoir l'allocation chômage puisque leur permis de séjour cesse d'être valide lorsqu'ils perdent leur emploi. Cela permet de réduire les transferts sociaux pour cette catégorie d'étrangers, mais au prix d'une forte incitation à travailler dans le secteur informel. En ce qui concerne les services de santé, les étrangers bénéficiant d'un permis de séjour temporaire à un autre titre que l'exercice d'un emploi doivent souscrire une assurance maladie personnelle. Enfin, un an au moins de résidence est exigé pour avoir droit à l'aide sociale, ce qui exclut les travailleurs titulaires d'un permis de séjour temporaire, sauf les ressortissants

Graphique 6.8. Emplois supplémentaires nécessaires pour stabiliser le rapport population âgée/salariés¹

En pourcentage de la population



1. On suppose que les ratios [population de 60 ans et plus]/[salariés de 15-59 ans] et [salariés de 15-59 ans]/[population de 15-59 ans] se maintiennent à leurs valeurs de 2003. Le nombre supplémentaire de salariés requis correspond à la différence entre les deux estimations de l'emploi, compte tenu des prévisions démographiques des Nations unies (variante moyenne).

Source : OCDE.

slovaques. Compte tenu de ces diverses considérations, il est très probable que les étrangers contribuent positivement aux finances publiques.

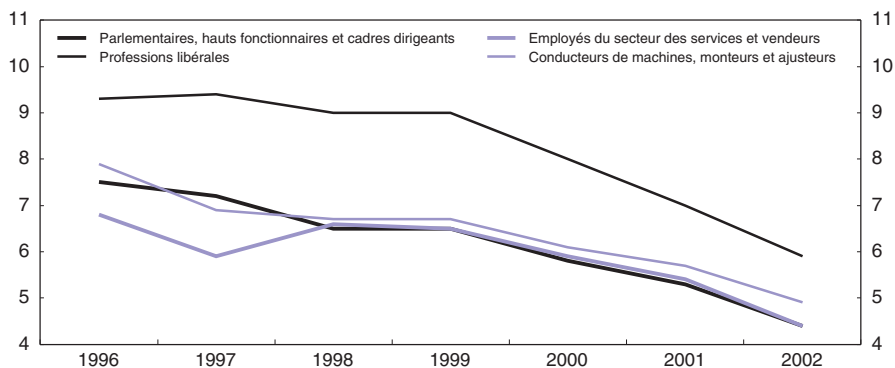
Le vieillissement démographique devrait se faire sentir plus fortement et plus rapidement en République tchèque que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Avec la modification récente de ses paramètres, le système de retraite est actuellement équilibré du point de vue financier, mais il ne le restera pas à long terme (chapitre 2). L'immigration, en augmentant la population d'âge actif, peut aider à remédier au problème budgétaire lié au vieillissement. Mais, comme le montre un scénario simple, il est irréaliste d'imaginer que l'immigration puisse à elle seule « résoudre » le problème. À supposer que le taux d'emploi reste à son niveau actuel à l'avenir, le nombre de salariés supplémentaires qu'il faudrait pour maintenir constant le rapport population de plus de 60 ans/salariés est très élevé, puisqu'il dépasserait chaque année plus de 1 pour cent de la population prévue (graphique 6.8)¹⁶. En stock, ces salariés supplémentaires représenteraient en 2030 plus de 30 pour cent de la population prévue.

L'émigration devrait rester faible

Globalement, l'incitation économique à émigrer s'est affaiblie et cette évolution devrait se poursuivre à l'avenir. La faible mobilité des travailleurs

Graphique 6.9. Rémunération brute annuelle moyenne en Allemagne et en République tchèque¹

CZE = 1



1. Les données pour l'Allemagne ne concernent que les travailleurs à temps plein, alors que celles pour la République tchèque couvrent les travailleurs à temps plein et à temps partiel. En République tchèque, le temps partiel représente environ 5 pour cent de l'emploi total. Pour la République tchèque, changement de méthodologie en 2001/2002. Les données utilisées pour les calculs sont exprimées en USD courants.

Source : Office statistique tchèque ; Eurostat.

tchèques (chapitre 5) est l'un des principaux facteurs qui limitent la probabilité d'émigration. Au-delà des raisons sociologiques et linguistiques¹⁷, le niveau de vie, qui est relativement élevé et ne cesse de s'améliorer, atténue les pressions allant dans le sens d'une émigration économique. Comme indiqué au premier chapitre, en République tchèque, le PIB par habitant atteint près de 70 pour cent de la moyenne de l'UE à 25 et se situe à un niveau élevé en comparaison des nouveaux États membres continentaux de l'UE¹⁸. L'incitation salariale à émigrer a également sensiblement diminué par rapport au milieu des années 90, aussi bien pour les travailleurs qualifiés que pour les travailleurs non qualifiés (graphique 6.9). À l'avenir, cette incitation s'atténuera encore au fur et à mesure du rattrapage de l'UE à 15 et des autres pays riches de l'OCDE.

Mais l'adhésion à l'UE, avec le principe de « libre circulation des travailleurs », conduit à se demander si la République tchèque ne connaîtra pas de nouvelles vagues d'émigration. La plupart des pays de l'UE ont choisi de faire jouer la période transitoire de sept ans prévue dans le traité d'adhésion avant d'ouvrir leur marché du travail (encadré 6.5). À moyen terme, cela devrait inciter les travailleurs tchèques mobiles à émigrer dans les autres pays de l'UE et ailleurs. Qu'en sera-t-il à long terme ? En général, les études à ce sujet concluent que dans un environnement de libre circulation les flux migratoires augmenteront, mais pas massivement. Une étude réalisée par Alvarez-Plata et autres (2003) à la

Encadré 6.5. Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 durant la période transitoire

Dans 11 des 15 États membres de l'UE, et pour les deux premières années de participation à l'UE, le régime des travailleurs tchèques sera comparable à celui en vigueur avant l'adhésion. Les ressortissants des nouveaux États membres devront toujours obtenir un permis de travail, et certains pays ont introduit des quotas pour les travailleurs des nouveaux États membres, avec parfois des exemptions très spécifiques (tableau 6.4). Ces restrictions pourraient être prorogées encore pendant cinq ans, jusqu'en mai 2011. En revanche, une « règle de préférence » s'applique, les travailleurs des nouveaux États membres devant avoir la priorité sur les travailleurs des pays tiers. Le traité d'adhésion prévoit également la possibilité de restrictions à la libre prestation de services transfrontaliers. L'Allemagne et l'Autriche ont adopté des lois limitant l'entrée des travailleurs des nouveaux États membres dans un certain nombre de secteurs, notamment la construction et le nettoyage industriel (tableau 6.4). Toutefois, il y a amélioration de la situation des travailleurs des nouveaux États membres qui résidaient dans un État membre de l'UE à 15 avant mai 2004 en étant titulaires d'un permis de travail d'une durée d'au moins 12 mois : il leur est automatiquement accordé la possibilité de travailler dans le pays d'accueil sans avoir à renouveler leur permis. Il en est de même pour ceux qui obtiennent un permis de travail pour un an ou plus. La situation des travailleurs indépendants n'est pas non plus modifiée, car ils sont libres de s'établir dans l'UE à 15 depuis que l'accord européen est entré en vigueur en 1995.

Les travailleurs tchèques auront néanmoins accès à certains États membres de l'UE. Un permis de travail demeure nécessaire au Danemark pour les ressortissants des nouveaux États membres, mais les conditions sont très faciles à remplir par rapport à celles qui s'appliquent aux ressortissants de pays tiers (le Danemark s'est toutefois réservé le droit de revoir ces conditions au bout de deux ans). L'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni ont totalement ouvert leur marché du travail. En revanche, craignant une augmentation des demandes de prestations sociales, l'Irlande et le Royaume-Uni ont limité l'accès à leur système de protection sociale en le subordonnant à un critère de résidence. Cette restriction s'applique aux régimes comme l'aide sociale aux chômeurs, l'allocation handicapé, l'allocation logement, les prestations pour enfant à charge, etc. Le critère retenu s'applique aux personnes de toutes nationalités, mais la Commission européenne examine actuellement cette réglementation, car elle craint que le critère de résidence ne représente en fait une discrimination indirecte entre les ressortissants des États membres de l'UE, en violation de l'égalité de traitement pour l'accès aux prestations et assurances sociales.

La demande de la Commission européenne estime que le stock migratoire potentiel à long terme pour les dix membres récents de l'UE se situera entre 3.2 et 4.5 millions de personnes en 2030, ce qui correspond à 3.2-4.5 pour cent de leur population. Diverses études concernant des pays particuliers sont également disponibles (tableau 6.5). Elles surestiment probablement les migrations potentielles,

Tableau 6.4. Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 au cours des deux premières années de la période transitoire

Pays de destination	Restrictions des déplacements de la main-d'œuvre (Oui : procédure normale de permis de travail)	Exemptions sectorielles et autres exceptions/ assouplissements des restrictions	Restrictions de l'accès à la protection sociale	Restrictions visant les travailleurs postés/ les échanges de services
Autriche	Oui			Oui dans : agriculture, construction, nettoyage industriel, activités liées à la sécurité, soins à domicile, travail social sans hébergement, travail de la pierre, fabrication de structures métalliques.
Belgique, Finlande, Grèce, Luxembourg, Portugal, Espagne	Oui			Non
Danemark	Permis de travail exigé mais accordé s'il s'agit d'une offre d'emploi à temps plein ordinaire respectant les conventions collectives pertinentes ou les conditions habituelles en vigueur sur le marché du travail danois.		Non	
France	Oui	Liberté de circulation pour les chercheurs.		
Allemagne	Oui. Les accords bilatéraux restent en place.			Oui dans: construction, nettoyage industriel, décoration d'intérieur.
Irlande	Non		Accès aux services d'assistance sociale après deux années de séjour (applicable à toutes les nationalités, Irlandais inclus). Les prestations d'assurance sociale seront accessibles dans les conditions habituelles.	

Tableau 6.4. Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 au cours des deux premières années de la période transitoire (suite)

Pays de destination	Restrictions des déplacements de la main-d'œuvre (Oui : procédure normale de permis de travail)	Exemptions sectorielles et autres exceptions/ assouplissements des restrictions	Restrictions de l'accès à la protection sociale	Restrictions visant les travailleurs postés/ les échanges de services
Italie	Oui	Des quotas sont prévus pour les travailleurs en provenance des nouveaux États membres (20 000 en 2004).		Non
Pays-Bas	Oui	Quota de 22 000 pour les travailleurs des nouveaux États membres sans critère d'offre d'emploi. Pas de permis de travail exigé pour les travailleurs des nouveaux États membres pour une liste de professions spécifiques dans certains secteurs (transport international, navigation intérieure, soins de santé, abattoirs/industrie des viandes). Liste à reconformer tous les trois mois.		
Suède	Non		Non	
Royaume-Uni	Non. Obligation d'enregistrement uniquement.		Accès aux services d'assistance sociale après une année de travail (s'applique à toutes les nationalités, Britanniques inclus). Les droits aux prestations liées à l'exercice d'un emploi et aux autres prestations sociales courantes sont ouverts dès la première journée de travail.	

Source : Secrétariat de l'OCDE, sur la base d'EURES, et sources nationales.

Tableau 6.5. Intentions d'émigration dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, avril 2002

	Inclination générale	Intention foncière	Intention ferme
Turquie	6.2	0.8	0.3
Bulgarie, Roumanie	5.0	3.2	2.0
Pologne	3.7	1.6	1.0
Estonie, Lettonie, Lituanie	3.5	2.0	0.8
Hongrie, République tchèque, Slovaquie	2.4	0.8	0.6
Chypre, Malte, Slovénie	2.1	0.8	0.7

Source : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (2004).

car elles mesurent la propension des travailleurs à migrer et non la capacité du marché du travail du pays d'accueil d'absorber des travailleurs supplémentaires; on sait qu'il est difficile de distinguer la propension, l'intention sérieuse et l'action. Ceci dit, les résultats du tableau 6.5 sont intéressants en ce qu'ils montrent que le Tchèque compte parmi les populations les moins enclines à émigrer.

Les enquêtes récentes sur les intentions d'émigration et l'expérience des émigrants confirment également la propension relativement faible des Tchèques à émigrer (tableau 6.6), et dans environ 90 pour cent des cas, l'émigration envisagée est temporaire. L'Allemagne est de loin la destination favorite, suivie par le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis ainsi que l'Autriche. Du point de vue de leur profil, les émigrants peuvent être classés en trois grandes catégories (Vavrečková, 2002). Le premier groupe est composé de jeunes ayant un niveau élevé d'instruction et un bon bagage linguistique, pour qui l'émigration est souvent une passerelle entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ou entre l'enseignement supérieur et le premier emploi. En général, les émigrants de cette catégorie retournent en République tchèque après une ou deux années de travail. La deuxième catégorie comprend les travailleurs frontaliers,

Tableau 6.6. Intentions d'émigration en République tchèque (en pourcentage de la population de 18-59ans)

	Émigration non exclue	Émigration envisagée	Émigration très probable
République tchèque	14.3	5.3	0.5
Districts frontaliers de l'Allemagne	17.4	5.1	1.5
Districts frontaliers de l'Autriche	18.4	6.8	1.3

Source : Vavrečková (2002).

dont le niveau d'instruction et l'expérience professionnelle sont variables et qui réagissent à la demande de travail dans les régions frontalières d'Allemagne et d'Autriche. Un certain nombre de facteurs limitent cette émigration, notamment la faible densité démographique et le manque de dynamisme économique de la plupart des régions frontalières d'Allemagne et d'Autriche. La troisième catégorie comprend les Tchèques qui réagissent à la demande pour certains métiers, par exemple la demande d'informaticiens (en Allemagne), de médecins et de personnel infirmier. Bien entendu, si l'incitation est suffisamment forte sur le plan du salaire et des conditions de travail, les Tchèques très qualifiés exerçant des professions pour lesquelles il y a pénurie dans les pays occidentaux auront tendance à émigrer. Le principal problème dans ce domaine est de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'obstacles au retour et de ne pas verrouiller les décisions d'émigration du fait d'une incompatibilité des systèmes de sécurité sociale. C'est ainsi que les droits à retraite sont transférables entre les États membres de l'UE, mais que les conditions à remplir pour percevoir la retraite (notamment le nombre d'années de travail) ne sont pas harmonisées¹⁹. Un accord bilatéral a été conclu avec les États-Unis pour le paiement des retraites, mais pas pour la transférabilité des droits à pension. Il importe d'éliminer les obstacles à l'émigration, car une émigration temporaire peut puissamment contribuer à une amélioration rapide du capital humain, surtout dans les secteurs du marché du travail tchèque qui connaissent de sérieux goulets d'étranglement et des pénuries de travailleurs qualifiés.

Conclusions et recommandations en vue d'une politique d'immigration plus ciblée

L'immigration est un phénomène assez récent en République tchèque par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE. Cela explique en partie l'insuffisance des données concernant le nombre d'immigrants et l'impact économique et social qu'ils peuvent avoir. Il faudrait renforcer l'action sur ce plan. Premièrement, et c'est peut-être là le point essentiel, il faudrait poursuivre l'effort d'enrichissement des données concernant les étrangers qui sont recueillies lors de l'enquête sur la population active. Il faudrait aussi collecter des données sur la nationalité lors de l'inscription auprès des services du chômage. Il conviendrait de rendre publiques un certain nombre d'informations déjà disponibles, notamment la durée de séjour des étrangers. Enfin, la publication de certaines données importantes comme le nombre de demandes de permis de séjour et de travail reçues, acceptées et rejetées améliorerait la transparence dans ce domaine.

L'émigration tchèque est très faible et devrait le rester, même lorsque disparaîtront totalement les restrictions à la libre circulation des travailleurs tchèques sur le marché du travail de l'UE à 15. Malgré tout, l'émigration de travailleurs hautement qualifiés, très demandés dans les autres pays, devrait s'accroître sur le marché du travail de l'UE. Le gouvernement tchèque a une attitude ouverte à cet égard et n'a pas l'intention de mettre en place des obstacles à l'émigration.

L'enjeu, dans ce domaine, est d'assurer des conditions favorables à un éventuel retour, ce qui peut se faire surtout en assurant la compatibilité des systèmes de sécurité sociale. S'il n'y en a pas, les autorités devraient s'efforcer de conclure des accords pour la transférabilité des droits à pension avec les pays vers lesquels les Tchèques émigrent, par exemple les États-Unis. Il importe également d'œuvrer à l'harmonisation des conditions de paiement des retraites entre les États membres de l'UE.

Vu son niveau encore relativement faible, l'immigration a probablement des conséquences économiques et sociales limitées pour l'économie tchèque. L'un des éléments essentiels pour l'immigration est qu'environ 40 pour cent des travailleurs étrangers sont des Slovaques, qui ne sont pas véritablement considérés comme des « étrangers » par les Tchèques du fait des grandes similitudes linguistiques et culturelles. À l'époque de la Tchécoslovaquie, on observait déjà un phénomène de flux net de main-d'œuvre en provenance des régions slovaques. Depuis lors, les marchés du travail des deux pays sont restés très unifiés grâce à la libre circulation quasi totale des travailleurs. Les Slovaques qualifiés, fréquemment formés en République tchèque, comblent souvent les pénuries de main-d'œuvre à l'extrémité supérieure du marché du travail. À un niveau inférieur, la concurrence directe avec les Tchèques est plus probable. C'est bien moins le cas pour les autres travailleurs immigrés, en particulier ceux qui viennent d'autres pays d'Europe centrale et orientale; ils occupent généralement des emplois dont les Tchèques ne veulent pas et peuvent se permettre de ne pas accepter aux conditions offertes, entre autres parce qu'ils ne percevront qu'un faible revenu supplémentaire par rapport à l'allocation chômage et aux autres prestations sociales. Il en résulte néanmoins sans aucun doute des pressions à la baisse sur les salaires pour les emplois de ce type, ce phénomène pouvant avoir des effets secondaires sur l'emploi à long terme. Le fait de pouvoir faire facilement appel à des travailleurs étrangers prêts à travailler pour un faible salaire ne doit pas freiner les réformes nécessaires (chapitre 5) visant à mobiliser les bénéficiaires tchèques de prestations sociales.

Au total, l'impact budgétaire de l'immigration est probablement positif. Les immigrants perçoivent peu de prestations sociales, en particulier parce que les étrangers titulaires d'un permis de séjour et d'un permis de travail temporaires sont souvent *de facto* exclus de l'indemnisation du chômage et de l'aide sociale. Cette situation pourrait également inciter davantage à exercer une activité dans le secteur informel, au détriment des recettes fiscales. À long terme, l'immigration pourrait contribuer quelque peu à atténuer l'impact budgétaire du vieillissement, mais il serait irréaliste d'imaginer qu'elle puisse l'éliminer. Pour stabiliser le rapport entre la population âgée et la population occupée, il faudrait au minimum une immigration annuelle de plus de 1 pour cent, niveau extrêmement élevé même pour des « pays d'immigration » comme le Canada et l'Australie. Par conséquent, l'immigration ne pourra se substituer à une réforme des retraites.

La politique d'immigration est assez restrictive depuis 1996 et a essentiellement pour but de satisfaire les besoins à court terme du marché du travail. Malgré tout, l'immigration se poursuit et augmentera très probablement à l'avenir, surtout si le niveau de vie tchèque s'élève rapidement, l'autre raison étant qu'à cause du vieillissement l'offre de main-d'œuvre diminuera, surtout du côté des jeunes. Pour éviter une augmentation du nombre des entrées illégales et pour tirer parti au maximum de l'immigration, une approche plus ouverte de l'immigration pourrait être judicieuse. À cet égard, les autorités pourraient également se situer dans une optique à plus long terme, par exemple en ouvrant de nouvelles possibilités de résidence permanente et d'acquisition de la nationalité, dans un souci d'intégration. Une telle politique serait tout à fait souhaitable en ce qu'elle pourrait contribuer à freiner le déclin de la population tchèque.

Le projet pilote de sélection active des travailleurs hautement qualifiés, premier dispositif de ce genre dans l'UE, va dans la bonne direction. Il présente toutefois, dans sa forme actuelle, certaines faiblesses qu'il faudrait corriger si un programme à grande échelle est lancé. Premièrement, trop d'étapes doivent être franchies avant de pouvoir obtenir un permis permanent, ce qui risque de rendre coûteuse l'administration du dispositif. De plus, les objectifs sont quelque peu ambigus. Conçu en principe comme un instrument de sélection active d'immigrants permanents, le dispositif repose en partie sur les composantes à court terme du régime actuel des permis de travail (permis temporaires; obligation d'avoir déjà une offre d'emploi et un permis de travail). De plus, les conditions d'admissibilité sont peut-être trop strictes à certains égards, notamment en ce qui concerne l'« examen social », qui pourrait décourager les candidats potentiels (notamment ceux qui ne résident pas déjà en République tchèque). Pour le développement de ce projet pilote fondé sur un système de points, les responsables pourraient analyser de plus près les dispositifs similaires de certains pays comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

La République tchèque aurait également avantage à adopter une approche à plus long terme de l'immigration des travailleurs peu qualifiés, qui constituent l'essentiel des immigrants. L'utilisation de permis de travail valables pour des emplois étroitement définis est probablement très coûteuse du point de sa gestion, parce qu'elle représente un coût pour l'administration elle-même et parce qu'elle incite l'employeur et/ou le salarié à se réfugier dans l'illégalité lorsqu'une seule caractéristique est modifiée. De plus, la politique restrictive pour les permis de travail a ses limites. Premièrement, le travailleur étranger peut choisir une autre voie pour entrer sur le marché du travail, à savoir l'autorisation d'exercer une activité industrielle ou commerciale. Deuxièmement, il peut assez facilement trouver un emploi non déclaré. Il convient de mieux coordonner les mesures concernant le permis de travail et l'autorisation d'exercer une activité industrielle ou commerciale. Il faudrait par ailleurs renforcer les contrôles sur le marché du travail. L'inspection du travail serait plus efficace si elle ne relevait pas

des offices du travail. Malgré tout, les contrôles ne peuvent probablement avoir que des résultats limités si l'on veut que leur coût ne soit pas prohibitif. Une attribution moins restrictive des permis de travail serait bénéfique sur le plan budgétaire, car l'activité serait davantage déclarée. Cela serait également un moyen de mieux intégrer les étrangers. Deux autres mesures y contribueraient : la mise en place de permis de travail valables pour des activités plus largement définies (les étrangers étant actuellement dans une extrême position de faiblesse vis-à-vis de leur employeur) et la possibilité, pour les étrangers qui résident déjà sur le territoire tchèque, d'obtenir un permis de travail et un permis de séjour d'une durée de plus d'un an. Il faudrait aussi mettre en œuvre des mesures d'intégration en faveur des migrants « économiques », en particulier en facilitant l'accès à des cours de tchèque.

La procédure est assez rapide pour le permis de travail et elle ne semble pas constituer un obstacle pour les étrangers hautement qualifiés et donc, le cas échéant, pour l'IDE. Mais le délai relativement long nécessaire pour obtenir le permis de séjour aboutit à des situations de quasi-illégalité pour de nombreux travailleurs hautement qualifiés. Ce n'est plus le cas pour les ressortissants des États membres de l'UE. Cela étant, le regroupement envisagé de toutes les formalités dans le cadre d'un guichet unique est judicieux pour les ressortissants des pays qui ne sont pas membres de l'UE.

Notes

1. Dans cette partie du texte, les données historiques s'inspirent en grande partie de Drbohlav (2003), Horáková (2000) et de l'OIM (2004).
2. Globalement, au cours de cette période, environ un demi-million de personnes sont sorties clandestinement de Tchécoslovaquie; 65 000 Tchécoslovaques ont quitté leur pays dans la légalité, dont les trois quarts originaires des régions/comtés tchèques (Kučera, 1994, cité dans OIM, 2004).
3. Souvent d'ascendance tchèque ou slovaque, ces immigrants provenaient principalement de pays d'Europe centrale ou orientale. Certains arrivaient même de Grèce ou de France. Autrement, l'arrivée d'ouvriers agricoles bulgares dans la région frontalière « vidée » de ses habitants et l'admission de Grecs fuyant la guerre civile dans la seconde moitié de la décennie 1940 sont à l'origine des principales vagues d'immigration permanente.
4. C'est au début des années 80 que le nombre de Vietnamiens présents en Tchécoslovaquie a atteint son maximum : en 1983, on a même dénombré 23 000.
5. Toutefois, ils ne se sont pas tous effectivement réinstallés en République tchèque. Certains se sont fait enregistrer comme résidents permanents pour pouvoir réclamer la restitution de leurs biens et d'autres ont utilisé cette procédure pour régulariser leur situation au regard de la nationalité tchèque (Horáková, 2000).
6. Cela explique peut-être en partie la non-concordance entre les données de certains pays d'origine et celles de la République tchèque. À titre d'exemple, en 1999 3 801 citoyens américains seulement étaient en possession d'un visa autorisant leur séjour alors que, selon le Département d'État, environ 10 000 ressortissants des États-Unis résidaient en République tchèque cette année-là.
7. Ce visa était alors appelé « visa de longue durée ».
8. Par exemple, dès 1986, le Canada avait cessé d'ajuster ses chiffres cibles annuels pour l'immigration définitive à la lumière de l'état du marché du travail d'alors, et avait commencé à les fixer en fonction de considérations démographiques et de croissance économique à plus long terme.
9. En Nouvelle-Zélande, certains immigrants sont aujourd'hui admis dans la catégorie « migrants qualifiés » pour deux ans, période au cours de laquelle leur statut de résident temporaire peut être converti en statut de résident permanent s'ils trouvent un emploi stable à la mesure de leurs compétences.
10. C'est notamment le cas pour un certain nombre de travailleurs ukrainiens, qui ont obtenu des licences commerciales mais dont les conditions de travail ressemblent en réalité à celles de salariés ordinaires (OIM, 2004).

11. Le revenu mensuel net moyen atteignait environ 9 600 couronnes, soit à peu près 2.7 fois le salaire minimum net. On ne dispose pas de données concernant le salaire net moyen dans l'économie tchèque, mais, pour prendre une base de comparaison, le salaire mensuel brut moyen atteignait 3.3 fois le salaire brut minimum en 2001.
12. En 2003, 26 pour cent des personnes employées dans des entreprises grandes et moyennes (20 salariés et plus) travaillaient dans des entreprises à capitaux étrangers. Les entreprises grandes et moyennes représentent près de 50 pour cent d'emploi total.
13. Cette estimation de l'activité informelle couvre la fraude fiscale, les gains tirés d'activités non autorisées, les revenus non imposés provenant d'emplois salariés parallèles, l'emploi irrégulier de chômeurs ou de personnes « inactives » et l'emploi d'étrangers en situation irrégulière.
14. Voir Kroupa et autres (1997).
15. Par exemple, en 1996, 96 pour cent des Ukrainiens titulaires d'un permis de séjour temporaire venaient en République tchèque pour travailler; la proportion était de 77 pour cent pour les ressortissants des États-Unis (Drbohlav, 2003).
16. Il s'agit d'une estimation basse puisqu'on suppose que tous les immigrants exerçaient un emploi.
17. Une bonne maîtrise du tchèque, et notamment des fricatives (*deakritika*) propres à cette langue, ne peut s'acquérir qu'à un jeune âge dans un environnement scolaire tchéco-phonie. C'est pourquoi les familles jeunes ont tendance à retourner en République tchèque lorsque leurs enfants atteignent l'âge scolaire.
18. En 2003, le PIB à parité de pouvoir d'achat de la République tchèque atteignait 63 pour cent de celui de l'UE à 15, contre 55 pour cent pour la Hongrie, 48 pour la République slovaque et 41 pour cent pour la Pologne.
19. Par exemple, si un Tchèque travaille cinq ans en France, il aura droit au *prorata* à la pension de vieillesse s'il remplit les conditions exigées en France (âge de la retraite et durée de cotisation), qui diffèrent des conditions applicables en République tchèque mais aussi de celles en vigueur dans les autres États membres de l'UE où il a pu également travailler.

Bibliographie

- Alvarez-Plata, P., H. Brücker et B. Siliverstovs (2003), Potential Migration from Central and Eastern Europe into EU-15 – An Update, Report for the European Commission, DIW Berlin. [www.diw.de/deutsch/produkte/publikationen/gutachten/docs/report_european_commission_20040218.pdf].
- Berger, C. (2000), Geplanter EU-Beitritt der Tschechischen Republik – Freizügigkeit von Arbeitskräften – Handlungserfordernisse für das bayerische Grenzland, Study ordered by Dr. G. Schmid, décembre.
- Boušková, P. (1998), Working Migration of Foreigners in the Czech Republic in 1970s-1980s, National Roundtable on Community Relation of 19th February 1998, Ministry of Interior, pp. 34-46.
- Delegación del Gobierno para la Extranjería y la Inmigración (2003), Anuario Estadístico de Extranjería 2002, Ministro del Interior, Madrid, [www.mir.es/dgei/documentos/Anuariopourcent20depourcent202002st.pdf].
- Drbohlav, D. (2003), « Immigration and the Czech Republic », *International Migration Review*, vol. 37, n° 1, printemps, pp. 194-224.
- Drbohlav, D. et E. Janska (2004), Current Ukrainian and Russian Migration to the Czech Republic: Mutual Similarities and Differences, document interne.
- Horáková, M. (2000), « Legal and Illegal Labour Migration Flows in the Czech Republic: Background and Current Trends », *International Migration Papers*, n° 32, Organisation internationale du travail, [www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp32.pdf].
- Horáková, M. (2004), « Population, Labour Market and Migration in the Czech Republic », presented at the Conference of the European Community Studies Association Canada « A Constitution for Europe? Governance and Policy-making in the European Union », 27-29 mai, Montréal.
- Horáková, M. et J. Kux (2003), « Country Study on Informal Economy in the Czech Republic », EC Project on the Informal Economy, septembre, document interne.
- OIM (2004), *Migration Trends in Selected EU Applicant Countries*, vol. II – *The Czech Republic*, *The Times They are A-Changin*, by D. Drbohlav, Vienne, [www.iom.int//DOCUMENTS/PUBLICATION/EN/IOM_II_CZ.pdf].
- Kroupa, A., M. Horáková, V. Šmolcnp, L. Nesvadbová, V. Rudolf et I. Štěpánek (1997), « The Illegal Employment of Foreigners in the Czech Labour Market », octobre.
- Kučera, M. (1994), *Populace České republiky 1918-1991*, *Česká demografická společnost*, Sociologický ústav.
- Luptak, M. et D. Drbohlav (1997), Labour Migration and Democratic Institutions in the Czech Republic: The Example of Ukrainian Workers, [www.nato.int/acad/fellow/97-99/luptak.pdf].

Meduna, M. (2003), « Employment of Foreigners in and from the Czech Republic under Bilateral Agreements: Evaluation and Prospects », document présenté au séminaire organisé par l'OCDE et l'Office fédéral suisse de l'immigration sur « Les accords bilatéraux et les autres formes de recrutement de main-d'œuvre étrangère », Montreux.

OCDE (2001), « Trends in Migration Flows in Central and Eastern Europe », dans : *Migration Policies and EU Enlargement – The Case of Central and Eastern Europe*, OCDE, Paris.

OCDE (2003), *Études économiques de l'OCDE. Canada*, OCDE, Paris.

Vavrecková, J. (2002), « The Migration Potential in the Czech Republic and in Frontier Districts Bordering on Austria », VÚPSV [www.wiwi.ac.at/pdf/MigrationVavreckovaEngl.pdf].

Glossaire

ARP	Agence pour le développement des entreprises
a.s	Société par actions
BCE	Banque centrale européenne
CBMT	Cadre de budgétisation à moyen terme
CEZ	Compagnie tchèque d'électricité
CKA	Agence tchèque de consolidation
CNB	Banque nationale tchèque
COV	Composés organiques volatils
CPATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
CSSD	Parti social-démocrate tchèque
CzechIndustry	Agence pour le développement de l'industrie
CzechInvest	Agence pour l'investissement étranger
CZSO	Office statistique tchèque
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EURES	Services européens de l'emploi
FNM	Fonds pour la propriété de l'État
GES	Gaz à effet de serre
IDE	Investissement direct étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
KDU-CSL	Parti chrétien-démocrate
KOB	Banque de consolidation
LPE	Législation relative à la protection de l'emploi
MCE II	Mécanisme de change européen II
NMS	Niveau minimum de subsistance
ONG	Organisation non gouvernementale
PAMT	Politique active du marché du travail
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIRLS	Programme international en matière de lecture
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Parité de pouvoir d'achat
R-D	Recherche et développement
SCN	Système de comptabilité nationale
SEC95	Système européen de comptes économiques intégrés
SFP	Statistiques de finances publiques
SME	Système monétaire européen
SZDC	Administration de l'infrastructure ferroviaire

TEMI
TI
TIC
TVA

Taux effectif moyen d'imposition
Technologies de l'information
Technologies de l'information et des communications
Taxe sur la valeur ajoutée

Table des matières

Résumé	8
Évaluation et recommandations	11
1. Situation et enjeux économiques	25
La croissance s'accélère	25
Les conditions monétaires sont satisfaisantes	29
Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques	29
Des mesures pour faciliter l'entrée dans la zone euro	33
Améliorer la politique à l'égard des entreprises	35
Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre	38
Autres aspects de l'action publique : l'environnement	42
Notes	43
Bibliographie	45
<i>Annexe 1.A1. Révision récente des statistiques du PIB</i>	46
2. Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques	47
Déficits enregistrés en 2003 et 2004	49
Le programme de réforme budgétaire améliore les procédures budgétaires et s'attaque au déficit	52
Autres questions liées à la réforme des dépenses publiques	70
Administration électronique	71
Le rôle des administrations infranationales dans la politique budgétaire	71
Notes	76
Bibliographie	79
<i>Annexe 2.A1. Progrès de la mise en œuvre des propositions de réforme budgétaire de 2003</i>	80
<i>Annexe 2.A2. Données de base sur les comptes publics</i>	84
<i>Annexe 2.A3. Comptes des administrations publiques</i>	91
3. Comment entrer dans la zone euro dans de bonnes conditions	95
La stratégie tchèque pour l'adoption de l'euro est solide	95
Il sera difficile de respecter les critères de Maastricht	99
Notes	106
Bibliographie	107
<i>Annexe 3.A1. Les critères de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro</i>	108
<i>Annexe 3.A2. Déclaration de la banque nationale tchèque sur le critère de taux de change</i>	110

4. Améliorer la politique à l'égard des entreprises	111
Les restructurations d'entreprises se heurtent à un environnement juridique inadapté	112
Les dispositifs de soutien ciblé en faveur des entreprises sont très répandus	119
Les positions dominantes sont courantes dans les industries de réseau	126
Notes	132
Bibliographie	135
<i>Annexe 4.A1.</i> Inscription d'une société au registre du commerce	136
<i>Annexe 4.A2.</i> Mesures ciblées destinées à attirer l'IDE : leçons à tirer de l'expérience internationale	138
<i>Annexe 4.A3.</i> Les registres de crédit des entreprises	139
<i>Annexe 4.A4.</i> Réglementation des industries de réseau	140
5. Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre	143
Remédier aux pièges de l'inactivité et accroître la mobilité	147
Le coin fiscal est trop élevé	163
La législation relative à la protection de l'emploi est inégale	164
Formation des salaires	167
L'acquisition de qualifications et l'éducation ne réagissent pas suffisamment à l'évolution de la demande du marché du travail	168
L'intégration de la population tzigane devrait recevoir une priorité plus élevée	171
Notes	177
Bibliographie	180
<i>Annexe 5.A1.</i> Dépenses de protection sociale	182
<i>Annexe 5.A2.</i> Taux de compensation pendant le chômage	183
<i>Annexe 5.A3.</i> Calcul des indemnités de maladie	185
<i>Annexe 5.A4.</i> Procédures administratives de préavis et de licenciement	186
6. Politique d'immigration : faire face aux besoins engendrés par le vieillissement de la population active	189
Historique des mouvements migratoires : vers une libre circulation de la main-d'œuvre	189
Une politique d'immigration en gestation	196
L'impact économique de l'immigration est très probablement positif, mais il est difficile de le quantifier	203
L'émigration devrait rester faible	212
Conclusions et recommandations en vue d'une politique d'immigration plus ciblée	218
Notes	222
Bibliographie	224
7. Questions environnementales pour un développement durable	227
Changement climatique	227
7.1. L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	228
Pollution atmosphérique	236
Notes	244
Bibliographie	245
Glossaire	247
Encadrés	
1.1. La situation politique	26
1.2. Prévisions économiques de l'OCDE, automne 2004	27
1.3. Structure du secteur des entreprises en République tchèque	37
2.1. Évaluation de la politique budgétaire et de la réforme des dépenses publiques	48
2.2. Comptes budgétaires publics	50

3.1.	Évaluation de la politique concernant l'entrée dans la zone euro	96
3.2.	Calendrier de la procédure d'évaluation pour l'entrée dans la zone euro	98
3.3.	Le régime de ciblage de l'inflation mis en place par la Banque nationale tchèque	101
4.1.	Analyse de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises	113
4.2.	Soutien ciblé en faveur des industries manufacturières et de certaines activités de services	121
4.3.	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)	124
5.1.	Évaluation de l'action menée et recommandations pour le marché du travail et les qualifications de la main-d'œuvre	144
5.2.	Le système de protection sociale	147
5.3.	La nouvelle loi sur l'emploi	151
5.4.	Politiques actives du marché du travail	161
5.5.	Protection de l'emploi : modification de la législation	167
6.1.	Évaluation de la politique migratoire : effets des migrations sur l'économie	190
6.2.	Statistiques des flux migratoires	192
6.3.	Législation et procédures en matière d'immigration	198
6.4.	Projet pilote relatif à la sélection active de travailleurs étrangers qualifiés	201
6.5.	Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 durant la période transitoire	214
7.1.	L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	228

Tableaux

2.1.	Effets des mesures côté recettes sur le budget de l'État, selon les <i>Perspectives budgétaires</i> 2004-2006	56
2.2.	Incidence des mesures côté dépenses sur le budget de l'État, selon les <i>Perspectives budgétaires</i> 2004-2006	56
2.3.	Principales sources restantes de recettes de privatisation	60
2.4.	Indicateurs de résultats : viabilité des revenus des retraités	61
2.5.	Coût des retraites par rapport au PIB	65
2.6.	Principales caractéristiques des finances publiques aux trois échelons d'administration	72
2.A2.1.	Fonds extrabudgétaires	87
2.A2.2.	Garanties et engagements hors budget	88
2.A3.1.	Comptes de trésorerie ajustés des administrations publiques, 2000-2004, en pourcentage du PIB	92
2.A3.2.	Comptes de trésorerie ajustés des administrations publiques, 2000-2004	93
3.1.	Le respect des critères de Maastricht : problème de calendrier	98
4.1.	Tarifs de l'opérateur historique pour les appels locaux et à longue distance	128
4.2.	Tarifs du haut débit : comparaison des meilleures offres en 2003 avec un débit descendant de 512 Kbps	129
4.3.	Ouverture des marchés de l'énergie	131
4.A1.1.	Étapes de l'inscription au registre du commerce	137
5.1.	Aide aux foyers à faible revenu et prestations familiales	148
5.2.	Définition du niveau minimum de subsistance (NMS) et des critères de ressources pour l'assistance aux foyers à faible revenu	150
5.3.	Taux effectifs moyens d'imposition (TEMI) pour les personnes passant d'un chômage à plein-temps à un emploi à plein-temps	153
5.4.	Régimes d'invalidité	157
5.5.	Barème de cotisations à la sécurité sociale et à l'assurance-maladie	163
5.A1.1.	Dépenses de protection sociale, 2003	182
5.A2.1.	Taux de compensation nets pour une personne seule durant la période initiale de chômage	183
5.A2.2.	Taux de compensation nets pour les bénéficiaires à faible revenu	184
5.A3.1.	Calcul des indemnités de maladie	185
5.A4.1.	Procédures administratives de préavis et de licenciement	186
6.1.	Résidents tchèques dans certains pays de l'OCDE, début des années 2000	193
6.2.	Répartition de l'emploi, 2003	205

6.3. Niveau d'instruction des travailleurs d'Europe centrale et orientale	209
6.4. Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 au cours des deux premières années de la période transitoire	215
6.5. Intentions d'émigration dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, avril 2002	217
6.6. Intentions d'émigration en République tchèque (en pourcentage de la population de 18-59ans)	217
7.1. Indicateurs de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), grammes d'équivalent CO ₂ par \$PPA de PIB	229
7.2. Emissions de GES et indicateurs sectoriels	230
7.3. Projections des émissions de GES, scénario de référence et scénario de forte croissance	232
7.4. Principaux indicateurs : pollution atmosphérique	238

Graphiques

1.1. Croissance de la production	28
1.2. Durée de la période de rattrapage	28
1.3. Inflation et taux d'intérêt	30
1.4. Tendances du déficit budgétaire et des dépenses et recettes publiques	31
1.5. Déficit prévus et effectifs du budget de l'Etat	32
1.6. Coin fiscal moyen supporté par un célibataire, 2003	32
1.7. Pourcentage d'augmentation de dépendance économique des personnes âgées de 2020	34
1.8. Utilisation de la main-d'œuvre	38
1.9. Pourcentage de la population ayant fait des études supérieures, 2001	40
2.1. Objectifs de déficit dans les <i>Perspectives budgétaires</i> du ministère des Finances pour 2003-2006 et 2005-2007	53
2.2. Évolution du coût des pensions de vieillesse par rapport au PIB, comparaison internationale	63
2.3. Taux de remplacement global assuré par les retraites sur la période 1988-2001	64
3.1. Les critères budgétaires de Maastricht et les ambitions du Programme de convergence 2004	100
3.2. Taux de référence pour le critère d'inflation de Maastricht	102
3.3. Fourchette de 2.25 pour cent et évolution passée des taux de change	105
4.1. Nombre de procédures de faillite engagées et réglées	115
4.2. Dépenses téléphoniques annuelles des petites entreprises, mai 2004	128
5.1. Sources du revenu mensuel des familles en chômage de longue durée, 2004	152
5.2. Gains bruts et revenu net, données mensuelles, 2003	154
5.3. Répartition des dépenses au titre des politiques actives du marché du travail, 2003	160
5.4. Rigueur de la législation relative à la protection de l'emploi, 2003	165
5.5. Coût des licenciements en fonction de l'ancienneté, 2003	166
5.6. Part de la population suivant des programmes d'enseignement à temps plein	169
6.1. Flux migratoires des Tchèques, des Slovaques et des ressortissants d'autres pays	193
6.2. Ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale résidant dans des pays occidentaux de l'UE	194
6.3. Résidents étrangers par type de visa, 1992-2003	195
6.4. Principaux pays d'origine des résidents étrangers	195
6.5. Étrangers travaillant en République tchèque, par type de permis	197
6.6. Migrations et incitations à émigrer en République tchèque à partir de la Slovaquie	206
6.7. Structure de qualification des emplois des titulaires d'un permis de séjour temporaire, par principal pays d'origine, 2003	208
6.8. Emplois supplémentaires nécessaires pour stabiliser le rapport population âgée/salariés	212
6.9. Rémunération brute annuelle moyenne en Allemagne et en République tchèque	213
7.1. Intensité des émissions de polluants atmosphériques classiques à la fin des années 90	240
7.2. Émissions de polluants atmosphériques sur la période 1990-2000	240
7.3. Objectifs fixés par la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique à longue distance et situation en 2000	241

STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, 2003

LE PAYS

Superficie (1 000 km ²)	79	Villes principales, 31.12.2002 (1 000 habitants)	
Agriculture, 2002 (%)	54	Prague	1 187
Forêt, 2002 (%)	34	Brno	387
		Ostrava	315

LA POPULATION

Population (1 000)	10 211	Emploi (1 000)	4 698
Densité au km ²	129	Agriculture (%)	5
Accroissement naturel de la population (1 000)	-18	Industrie (%)	40
Migration nette (1 000)	26	Services (%)	56

LE GOUVERNEMENT

Consommation publique (% du PIB)	24	Chambre des députés, Mars 2003	Sièges
Recettes totales du secteur public (% du PIB)	42	Parti social démocrate tchèque	70
Dette publique, définition des comptes nationaux (% du PIB)	37	Parti démocratique civique	58
		Parti communiste	41
		Union pour la liberté/Union démocrate chrétienne	31
		- Coalition de la Parti Populaire	
		Total	200

LA PRODUCTION

PIB, prix courants (billion CZK)	2 551	Origine de la valeur ajoutée (%)	
PIB par habitant (USD, prix courants)	8 864	Agriculture	3
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	27	Industrie	38
		Services	59

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et de services (% PIB)	62	Importations de biens et de services (% PIB)	65
Principales exportations (% du totales de marchandises)		Principales importations (% du totales de marchandises)	
Machines et matériel de transport	50	Machines et matériel de transport	43
Produits manufacturés	35	Produits manufacturés	31
Produits chimiques	12	Produits chimiques	11

LA MONNAIE

Unité monétaire : Koruny tchèque		Unités monétaires par euro	
Unités monétaires par dollar, 2003	28.13	Année 2003	31.84
		Août 2004	31.63

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Résumé

Après son adhésion à l'Union européenne, le principal impératif de la République tchèque est de renforcer ses perspectives de croissance. À l'heure actuelle, le potentiel de croissance est légèrement supérieur à 3 pour cent, ce qui implique un rythme modéré de rattrapage du niveau de vie dans l'UE et ailleurs. Des objectifs plus ambitieux sont possibles sur le front de la croissance, et il est heureux que le programme du nouveau gouvernement en tienne compte. Cette *Étude* fait ressortir quatre grands défis.

Assainir les finances publiques

L'assainissement budgétaire est le problème majeur de la politique macroéconomique. Il s'impose non seulement pour faire face au vieillissement et modérer la charge fiscale mais aussi pour remplir les conditions d'entrée dans la zone euro. Un programme judicieux de réformes budgétaires a été mis en route, qui prévoit notamment un système de plafonds de dépenses globaux pluriannuels et d'importantes coupes dans les dépenses. Cependant, jusqu'ici, ce sont surtout des mesures d'accroissement des recettes qui ont été mises en œuvre et les mesures prises du côté des dépenses n'ont pas encore pleinement porté leurs fruits. Les efforts déployés pour obtenir un large consensus politique sur la réforme des retraites sont certes louables, mais il faut souligner que, quelle que soit la réforme qui sera finalement appliquée, elle devra générer des économies budgétaires considérables. Tandis que la réforme des soins de santé doit aussi induire des économies, les propositions concrètes se font attendre dans ce domaine. Pour faciliter l'évaluation de la position budgétaire réelle, les fonds extra-budgétaires doivent être plus étroitement intégrés dans les procédures générales de budgétisation du secteur public. En outre, la décentralisation accrue des services publics rend d'autant plus nécessaires les bonnes pratiques budgétaires et la transparence dans les administrations régionales et municipales.

Réussir l'entrée dans la zone euro

La Banque centrale et le ministère des Finances ont formulé une stratégie transparente pour l'entrée dans la zone euro, qui prévoit de minimiser la durée du passage dans le MCE II. Des rapports annuels évalueront les conditions économiques au regard des critères de Maastricht et une demande d'entrée dans le MCE II ne sera présentée que si la probabilité d'un premier examen positif par les autorités de l'UE est forte. L'objectif de 3 pour cent retenu pour l'inflation en vue de l'entrée dans la

zone euro se justifie dans une optique à moyen terme. Peut-être sera-t-il cependant difficile d'expliquer comment cet objectif peut se concilier avec le critère de Maastricht pour la stabilité des prix. Les autorités tchèques devront donc *apporter une grande attention à la façon dont les critères de Maastricht sont interprétés et appliqués par la Commission européenne et la BCE et adapter leur stratégie de communication en conséquence.*

Créer un climat plus propice à l'entreprise

Le rattrapage du niveau de vie devra provenir pour l'essentiel d'une stimulation des gains de productivité. Cela suppose une réallocation plus rapide des ressources entre les entreprises et une croissance plus vigoureuse de la productivité dans l'entreprise. Alors que la République tchèque se montre très compétitive pour attirer l'investissement direct étranger, sa politique envers les entreprises peu performantes et les jeunes entreprises présente des carences, ce qui a pour effet de freiner les entrées et sorties. Les procédures de faillite sont lourdes, souvent très longues et se soldent généralement par la liquidation d'entreprises parfois dépouillées de leurs actifs. Des réformes sont programmées de longue date, et il est heureux de constater qu'une nouvelle législation semble finalement se mettre en place. Cette législation entend renforcer le rôle des créanciers, accélérer les procédures et favoriser les concordats. De même, les initiatives visant à simplifier l'inscription au registre du commerce sont tout à fait opportunes et devraient être mises en œuvre dès que possible. Le climat général des affaires souffre aussi des problèmes posés par la concurrence dans les industries de réseau, le coût de certains services, notamment l'Internet, étant supérieur à la moyenne internationale.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail

La mobilité professionnelle et géographique est faible. L'extension administrative des conventions collectives en matière de salaires, la stricte législation relative à la protection de l'emploi concernant les licenciements individuels, le contrôle des loyers, les sérieux pièges de la pauvreté (notamment pour les familles) et l'existence d'un coin fiscal élevé ont contribué à un très important chômage de longue durée. La population tzigane est particulièrement touchée à cet égard. Les migrations atténuent dans une certaine mesure les rigidités du marché du travail, les Slovaques comblant les vacances d'emplois qualifiés et les ressortissants d'autres pays d'Europe de l'Est (Ukrainiens pour la plupart) occupant les emplois non qualifiés qui n'intéressent pas les ressortissants tchèques. La lutte contre le chômage appelle des mesures sur un large front, et tout spécialement une réforme du système de prestations sociales parallèlement à une réduction du coin fiscal et à un assouplissement de la législation relative à la protection de l'emploi. L'exclusion économique et sociale généralisée des Tziganes doit retenir davantage l'attention, notamment dans le système éducatif. Une politique d'immigration moins restrictive est nécessaire pour remédier à des problèmes immédiats tels que les incohérences concernant la délivrance des permis de travail et pour faire en sorte que les compétences des immigrants correspondent mieux aux besoins des employeurs tchèques.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la République tchèque ont été évaluées par le Comité le 11 octobre 2004. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 28 octobre 2004.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Philip Hemmings, Ann Vourc'h, Dana Hajkova et Boris Cournede sous la direction de Andreas Wörgötter.

•

L'Étude précédente de la République tchèque a été publiée en avril 2003.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Czech Republic 2004

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Politique d'immigration : Faire face aux besoins engendrés par le vieillissement de la population active », dans *OECD Economic Surveys: Czech Republic 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2004-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.